Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

BILAN DE LA CONCERTATION

toulouse métropole

Préambule

Ce document retrace le processus de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de Toulouse Métropole.
Le présent document constitue le bilan de l'ensemble de la concertation du PLUi-H (février 2022 – mars 2024). Il détaille l'ensemble des dispositifs mis en place pour permettre au public de s'informer, d'échanger et débattre et pour s'exprimer conformément aux modalités définies dans la délibération de prescription du PLUi-H et définissant les modalités de concertation avec le public en date du 10 février 2022.
Les réponses apportées aux observations du public formulées au cours des différentes phases de concertation sont consignées de façon synthétique dans la délibération du Conseil de la Métropole du 20 juin 2024 arrêtant le bilan de la concertation. Le présent document est annexé à cette délibération.
Ce bilan a été rédigé après la clôture des dispositifs de concertation, le 31 mars 2024.

Table des matières

Rappel du cadre législatif..... .7
I. Les dispositifs d'information..... .8
1- Création d'une identité visuelle..... .8
2- Ouvertures de pages Internet dédiées..... .8
3- Documents mis à disposition dans les lieux de concertation..... .11
3-1 Information sur l'ouverture et la clôture de la concertation..... .11
3-2 Les lieux de concertation..... .12
3-3 Documents mis à disposition..... .12
4- L'information par voie de presse..... .15
II. Les dispositifs de concertation PLUi-H pour échanger et débattre..... .17
1- Série de rencontres sur l'espace public de mars 2022..... .17
1- 1 Le dispositif mobile..... .17
1-2 Le bilan du dispositif mobile PLUi-H..... .25
1-3 Le bilan du questionnaire..... .30
2- La réunion de restitution du dispositif mobile et de présentation du diagnostic et des enjeux du PLUi-H..... .31
2-1 Déroulé de la réunion..... .31
2-2 Le bilan..... .34
3- Les ateliers de concertation d'octobre 2023..... .35
3-1 Le dispositif des ateliers..... .35
3-2 Le bilan..... .42
4- La réunion de restitution des ateliers et de présentation des mesures réglementaires associées..... .43
4-1 Le déroulé..... .43
4-2 Le bilan..... .45
5- Les réunions communales..... .46
III. Les dispositifs pour s'exprimer..... .48
1- Les moyens d'expression..... .48
2- Le bilan des moyens d'expression..... .50
IV - Les enseignements de la concertation..... .52
1- Synthèse chiffrée de la participation..... .52
2- Analyse des principaux thèmes des contributions..... .53
2-1 Les Projets urbains et les formes urbaines..... .53
2-2 Environnement, patrimoine naturel..... .56
2-3 Déplacements, mobilités, stationnement..... .57
2-4 Commerces et Équipements..... .59
2-5 Extension de l'urbanisme..... .60
2-6 Patrimoine Bâti..... .60
2-7 Habitat..... .60
2-8 Risques, Nuisances, Climat..... .61
2-9 Développement Économique..... .62
Conclusion..... .63

Rappel du cadre législatif

Extraits des articles L103- 2 à L103-6 du **Code de l'Urbanisme**:

Article L103-2

*Font l'objet d'une **concertation** associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :*

1° Les procédures suivantes :

*a) **L'élaboration** et la révision du schéma de cohérence territoriale et **du plan local d'urbanisme** ;*

(...)

Article L103-3

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :
(...)

*3° **L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public** dans les autres cas.*

(...)

Article L103-4

*Les modalités de la concertation permettent, **pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés** au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de **formuler des observations et propositions** qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.*

Article L103-6

*A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en **arrête le bilan.** Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.*

I. Les dispositifs d'information

La démarche d'élaboration du PLUi-H concerne tous les citoyens. Afin d'informer et de mobiliser un large panel d'habitants, divers dispositifs d'information ont été déployés.

1- Création d'une identité visuelle

En premier lieu, afin de faciliter l'identification et l'appropriation de la documentation relative au projet, Toulouse Métropole a souhaité mettre en place une identité visuelle spécifique devant faire comprendre que le PLUi-H concerne les habitants dans leur vie quotidienne. Cette identité devait être différente de celle créée pour le PLUi-H annulé, mettre en avant les enjeux environnementaux et de sobriété de ce nouveau document tout en gardant le nom et l'acronyme PLUi-H qui commençaient a être bien connu du grand public.

Logo et visuel utilisés

2- Ouvertures de pages Internet dédiées

Le public pouvait s'informer sur le PLUi-H, son avancée, les étapes clefs, les dates de concertation en consultant les pages Internet dédiées accessibles depuis le site Internet de Toulouse Métropole.

Deux pages internet complémentaires ont été ouvertes le 25 février 2022 et alimentées tout le long de la procédure:

- **le site Internet de Toulouse Métropole**

Lors de l'ouverture de la concertation en février 2022, une page dédiée au PLUi-H a été ouverte sur le site de Toulouse Métropole, rubriques Missions et Urbanisme:
https://www.toulouse-metropole.fr/missions/urbanisme/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-habitat

A l'automne 2022, les sites de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole ont fusionné en un seul site. La page était accessible sous un autre lien, pour autant le lien de l'ancienne page continuait de fonctionner et renvoyait directement vers la nouvelle page:
https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/logement-et-urbanisme/urbanisme/le-plui-h

En février 2022 la page contenait des informations sur:
- la définition du PLUi-H et la composition du dossier avec des explications sur le contenu des documents,
- un lien vers la délibération de prescription et l'avis de concertation,
- les modalités de concertation: comment s'informer, comment échanger et comment s'exprimer.

Au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, le site a été complété. Ont été ajoutés un calendrier ainsi que la délibération du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu, le Porter à Connaissance (PAC) transmis par l'Etat.

Calendrier disponible sur le site de la Métropole

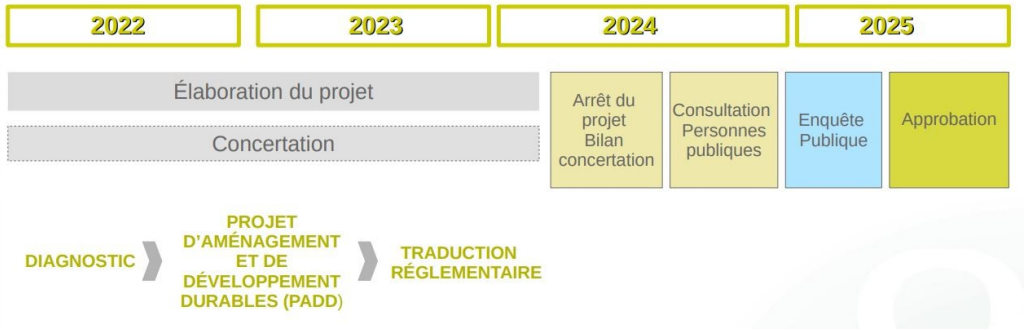

Les rubriques du dossier de concertation et les modalités de concertation ont été complétées au fur et à mesure de l'avancée de la procédure:
- des cahiers et panneaux de concertation ont été mis en ligne en même temps qu'ils étaient disponibles dans les lieux de concertation,
- les dates des temps de concertation ont été annoncées, les supports utilisés et les comptes rendus ont été publiés.

Pour compléter l'information du public, une vidéo a été réalisée et mise en ligne pour expliquer l'impact de la Loi Climat et Résilience adoptée en août 2021 sur l'élaboration des documents du PLUi-H.

Le public pouvait aussi consulter sur le site de la Métropole le PLUi-H annulé et les procédures en cours sur les PLU communaux.

Pour la bonne information du public la page dédiée sur le site de la Métropole continuera d'exister et d'être alimentée après la fin de la concertation.

- **La plateforme de participation citoyenne de Toulouse Métropole, Je Participe**

Toulouse Métropole a souhaité mettre en place un outil de participation numérique pour construire le territoire de demain, au plus près des habitants. A ce titre, la plateforme de participation citoyenne *Je Participe* constitue un outil supplémentaire au service de la co-construction du territoire, en apportant plus de transparence à l'action publique et en facilitant les échanges avec les citoyens. Elle ne se substitue pas aux démarches de concertations classiques mais elle est complémentaire.

Tout naturellement, une page dédiée à la concertation du PLUi-H était disponible sur la plateforme Je Participe depuis février 2022 jusqu'au 31 mars 2024 où la page a été archivée automatiquement sur la plateforme car la date de fin de concertation était arrivée à échéance. La page reste néanmoins consultable par une recherche dans la barre de recherche.

La page PLUi-H sur Je Participe comportait les mêmes documents que ceux de la page de Toulouse Métropole: panneaux de concertation, cahiers de concertation, calendrier, support et retranscription des rencontres avec le public, modalités d'expression etc.
La page dédiée sur Je Participe a été plus particulièrement utilisée pour le questionnaire et pour préciser l'agenda des rencontres avec le public. Elle a permis de détailler tous les lieux, les dates et les heures pour le dispositif de rencontres sur l'espace public et pour les ateliers de concertation. Elle a également permis de gérer les inscriptions pour les réunions ou atelier avec une jauge limitée.

Capture d'écran de la Page PLUi-H Je Participe

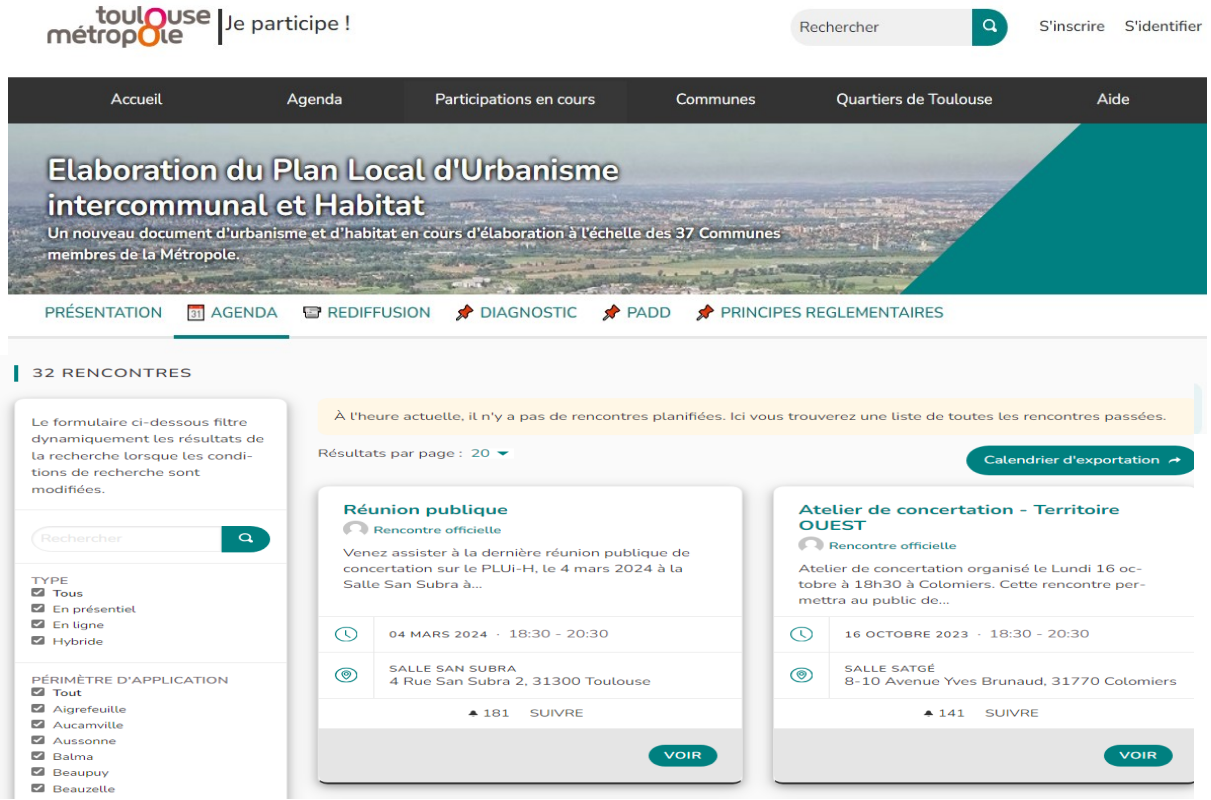

Les Communes membres ont également relayé l'information sur leur site Internet en renvoyant sur la page de Toulouse Métropole régulièrement alimentée et mise à jour.

3- Documents mis à disposition dans les lieux de concertation

3-1 Information sur l'ouverture et la clôture de la concertation

Lors de la prescription du PLUi-H, un affichage officiel a été réalisé sur l'ensemble du territoire de la Métropole au moyen d'une affiche "Avis au Public- Modalités de concertation" au format A2 ou A3. L'affichage a été réalisé à Toulouse Métropole, à Toulouse dans les Mairies de Quartier et Maisons de la Citoyenneté et pour les autres Communes dans toutes les Mairies et sur divers lieux d'affichage officiel. Au total, ce sont plus de 400 affiches qui ont été disposées sur le territoire fin février, début mars 2022.

Mi mars 2024, le même nombre d'affiches "Avis au public – Clôture de la concertation" a été transmis pour affichage dans les mêmes lieux.

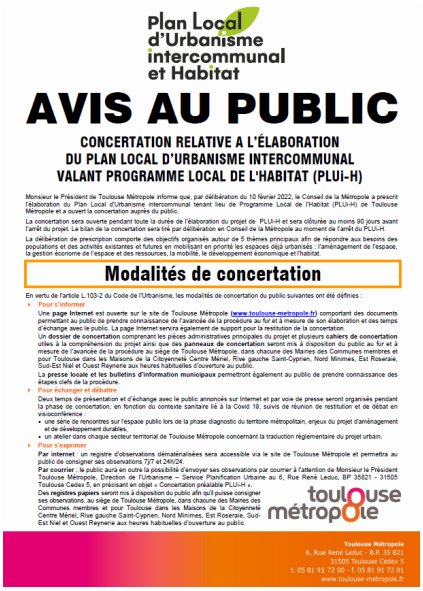
Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION RELATIVE A L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H)

Modalités de concertation

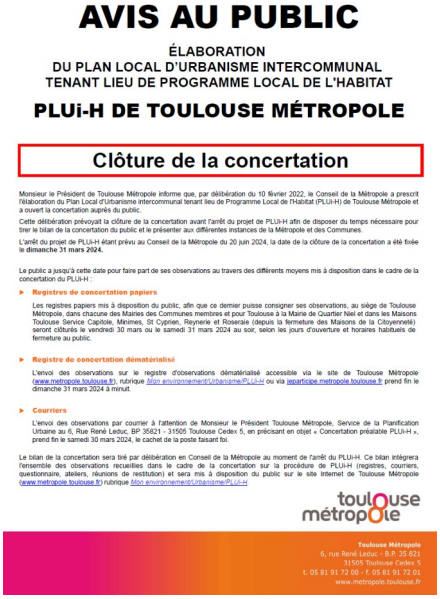
AVIS AU PUBLIC

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

PLUi-H DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Clôture de la concertation

3-2 Les lieux de concertation

La délibération de prescription du PLUi-H prévoyait de mettre à disposition du public un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du projet ainsi que des panneaux de concertation dans 43 lieux prédéfinis, aux heures habituelles d'ouverture au public :
- au siège de Toulouse Métropole,
- dans chacune des Mairies des communes hors Toulouse,
- et pour Toulouse dans les Maisons de Citoyenneté de chacun des 6 secteurs de Démocratie Locale: Centre Mériel, Rive gauche St Cyprien, Nord Minimes, Est Roseraie, Sud-Est Niel et Ouest Reynerie.

Depuis le 1er janvier 2024, les 6 Maisons de la Citoyenneté ont été remplacées par des Maisons Toulouse Services. Les dossiers et les panneaux de concertation ont alors été transférés à la Mairie de quartier Niel et dans les Maisons Toulouse Services Capitole, Minimes, St Cyprien, Reynerie et Roseraie. En réalité seul un lieu de concertation a réellement changé, la Maison de la Citoyenneté centre Mériel vers la Maison Toulouse Services Capitole.

3-3 Documents mis à disposition

Dans les 43 lieux prédéfinis dans la partie 3-2 Les lieux de concertation, divers documents ont été mis à disposition du public pour son information:

- un **dossier de concertation**

Alimenté au fur et à mesure de l'avancée de la démarche, le dossier de concertation comportait la délibération de prescription, l'avis au public de concertation, un extrait du Porter à Connaissance (PAC) de l'Etat et les 3 **cahiers de concertation** réalisés au cours de la procédure.
L'objectif de ces cahiers était d'informer le public au fur et à mesure de l'avancée de la démarche et de rendre accessible sous une forme pédagogique les contenus des documents du PLUi-H. Ces cahiers permettaient également d'offrir les clés de compréhension nécessaires à l'expression d'un avis éclairé.

3 cahiers ont en effet été publiés:
- cahier n°1 – Diagnostic, mis à disposition du public à partir de février 2023,
- cahier n°2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables, mis à disposition du public à partir de juin 2023,
- cahier n°3 - Volet Habitat et principes réglementaires, mis à disposition du public à partir de janvier 2024.

Des exemplaires des cahiers de concertation ont également pu être distribués lors des différents ateliers et réunions publiques et téléchargeables en ligne sur le site de Toulouse Métropole et la plateforme Je Participe.

Les 3 cahiers de concertation consultables sur le site de la Métropole (extraits)

- des **panneaux de concertation**

Ces panneaux sous format de kakémonos 80X220 ont été installés au fur et à mesure de l'avancée de la démarche à la vue du public dans les lieux de concertation. Ils ont également été exposés lors des ateliers ou des réunions publiques.
3 panneaux ont été exposés :

- panneau n°1: la composition du PLUi-H et la démarche de concertation, 1 panneau exposé à partir du mois d'avril 2022,
- panneau n°2 : les éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, 1 panneau exposé à partir du mois de mars 2023,
- panneau n°3: le volet Habitat et les principes réglementaires, 1 panneau exposé à partir du mois de janvier 2024.

La place étant limitée sur chaque panneau et les panneaux ne pouvant être multipliés dans les lieux de concertation, chaque panneau comportait un QR Code qui renvoyait vers la page du PLUi-H du site internet de la Métropole pour en savoir plus.

L'exposition est également téléchargeable en ligne, sur le site de Toulouse Métropole et la plateforme Je Participe. Des panneaux ont également été installés lors des ateliers d'octobre 2023.

Les 3 panneaux de concertation

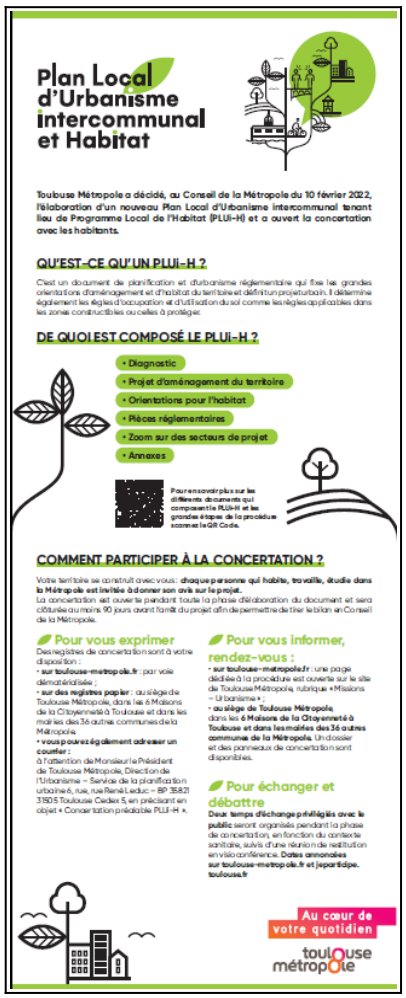

4- L'information par voie de presse

Pendant la période de concertation entre février 2022 et mars 2024, deux articles ont été publiés dans le magazine institutionnel de Toulouse Métropole, TIM, *« Toute l'Information de la Métropole »* qui parait 4 fois par an.

TIM été 2022

URBANISME

La métropole se construit, donnez votre avis !

Comment nos 37 communes vont-elles continuer à se construire ? Quelles règles guideront l'évolution urbaine dans les années à venir ? Ces questions sont au cœur de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat qui a débuté en février. Le PLUi-H fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et de construction de logements et les règles d'occupation et d'utilisation des sols. Il s'agit du document de référence pour notamment délivrer les permis de construire. La concertation publique se déroule pendant un an minimum. Toute personne qui habite, travaille, étudie dans la Métropole peut donner son avis sur **jeparticipe.toulouse.fr**

TIM automne 2023

URBANISME

Donnez votre avis sur l'évolution urbaine

L'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat (PLUi-H) se déroule jusqu'au printemps 2024, pour une application en 2025. Ce document regroupe les règles à respecter en matière d'aménagement et de construction sur toute la Métropole. Il sert notamment de référence pour délivrer les permis de construire. Après les cinq ateliers de concertation qui ont eu lieu début octobre, on peut encore donner son avis (notamment en ligne sur jeparticipe.metropole.toulouse.fr). Toute personne qui habite, travaille ou étudie dans la Métropole peut s'exprimer. À suivre dans les prochains mois, une réunion de bilan et de débats pour poursuivre les échanges entre élus et habitants, ainsi que des rencontres ciblées sur certains secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer, etc.

Pour aller plus loin sur les sujets, rendez-vous sur **metropole.toulouse.fr**

Des articles sont également parus dans certains bulletins communaux et dans la presse locale, notamment dans la Dépêche du Midi.

Dernière concertation pour le PLUi-H - ladepeche.fr

Toulouse Métropole: il faudra construire toujours autant de logements - ladepeche.fr

Toulouse : le nouveau plan métropolitain d'urbanisme n'entrera pas en vigueur avant 2025 - ladepeche.fr

Des publications ont également eu lieu dans les **annonces légales** de journeaux diffusés dans le Département:

- pour informer de l'ouverture de la concertation dans le Petit Journal de Haute-Garonne du 24 février au 2 mars 2022;
- pour informer de la clôture de la concertation dans la Dépêche du Midi du 14 mars 2024.

Exemples de parutions: Magazine municipal A Toulouse mai 2022 et article dans la Depêche du Midi

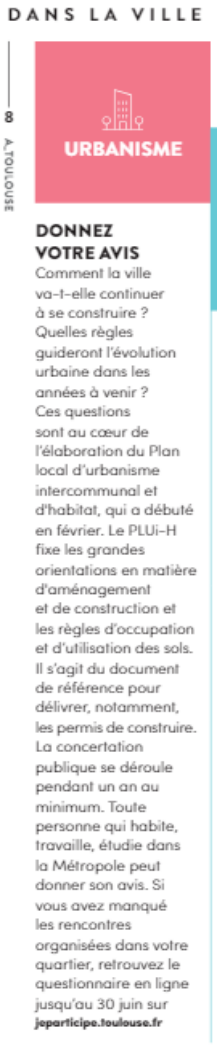

DANS LA VILLE

8 A TOULOUSE

URBANISME

DONNEZ VOTRE AVIS

Comment la ville va-t-elle continuer à se construire ? Quelles règles guideront l'évolution urbaine dans les années à venir ? Ces questions sont au cœur de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat, qui a débuté en février. Le PLUi-H fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et de construction et les règles d'occupation et d'utilisation des sols. Il s'agit du document de référence pour délivrer, notamment, les permis de construire. La concertation publique se déroule pendant un an au minimum. Toute personne qui habite, travaille, étudie dans la Métropole peut donner son avis. Si vous avez manqué les rencontres organisées dans votre quartier, retrouvez le questionnaire en ligne jusqu'au 30 juin sur **jeparticipe.toulouse.fr**

SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE

Concertation sur l'élaboration du PLUi-H

Les enquêtrices devant la mairie. /DDM, L.Ch

Dans le cadre de la concertation réglementaire relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme Local de l'Habitat (PLUi-H), Toulouse Métropole avait donné rendez-vous aux Saint-Orennais sur le parvis du Cœur de ville, place du 3 avril 1790, le mercredi 16 mars de 15 h à 16 h. Le temps étant très incertain avec un vent fort, c'est devant la mairie que les enquêtrices de Toulouse Métropole se sont installées pour poser leurs questions.

L'objectif de cette rencontre, animée par des référents territoriaux du service Planification urbaine et du bureau d'études Ethics, était d'amener le public à s'exprimer sur les enjeux du PLUi-H en matière d'aménagement de l'espace, la gestion économe de l'espace et des ressources, la mobilité, le développement économique et l'habitat. La phase de diagnostic terminée prévue fin 2022/début 2023, un atelier sera organisé afin de contribuer à la rédaction du projet urbain dans chacun des secteurs territoriaux de la métropole dont Saint-Orens.

Par délibération du 10 février dernier, le conseil de la Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole et a ouvert la concertation auprès du public. Ce dossier de concertation est à la disposition des habitants au CTM, 10, rue du Négoce et sur le site de la ville.

Pour consigner ses observations, voici les 3 possibilités d'accéder au registre : sur le registre papier : CTM, 10, rue du Négoce ; sur le registre dématérialisé et sécurisé accessible via la plateforme « je participe », sur le site internet de Toulouse Métropole www.toulouse-metropole.fr, et accessible 7 J/7 J et 24 h/24 h ; par courrier postal (posté au plus tard le 24 mars) : en écrivant à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Toulouse Métropole – Direction de l'Urbanisme – service Planification Urbaine 6, rue René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, et en précisant sur l'enveloppe « Concertation préalable PLUi-H ».

II. Les dispositifs de concertation PLUi-H pour échanger et débattre

1- Série de rencontres sur l'espace public de mars 2022

1- 1 Le dispositif mobile

- **Objectif**

L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants sur l'espace public:

- pour informer le public de l'ouverture de la concertation sur le PLUi-H,

- pour expliquer le contenu et les enjeux PLUi-H qui concernent directement les habitants,

- pour ouvrir le dialogue et aiguiller vers les outils d'expression mis en place (courriers, registres numériques et papier) pour les personnes qui veulent s'exprimer plus longuement.

- **Modalités de mise en oeuvre (voir le calendrier du dispositif mobile ci-après)**

18 demi-journées de présence sur le terrain dans les communes et à Toulouse ont été organisées. Toutes les communes n'ont pas eu de permanences mais chaque secteur géographique a été largement couvert. Ainsi, les habitants d'une commune qui n'a pas accueilli de permanences pouvaient se rendre dans une commune limitrophe ou proche.

Les lieux ont été choisis par les équipes techniques en fonction de la présence de centralités (présence de commerces, d'équipements publics ou de marchés) drainant du public.

Pour les habitants qui n'ont pas pu se rendre aux permanences organisées en semaine, en matinée ou en après-midi, les mêmes outils ont été proposés en version numérique.

Chaque permanence durait de 1h00 à 1h30.

Sur chaque lieu, étaient présents à minima un(e) chargé(e) de secteur territorial du Service Planification Urbaine de Toulouse Métropole en charge de l'élaboration du PLUi-H et deux personnes du bureau d'étude Ethics, mandaté pour accompagner la collectivité sur cette phase de concertation. Selon les permanences, des élus et techniciens communaux ont également pu être présents.

Au total, 42 rencontres sur des lieux différents ont eu lieu.

Dans chaque lieu choisi, un stand mobile habillé aux couleurs du PLUi-H a été déployé, ainsi qu'une bannière de "Toulouse Métropole", afin d'être facilement identifiable et visible du public.

A Toulouse, dans les secteurs centraux un triporteur habillé aux couleurs du PLUi-H a été utilisé comme stand mobile.

En raison des conditions météorologiques, deux permanences ont dû être reportées à des dates ultérieures et la bannière "Toulouse Métropole" n'a pas pu être installée sur plusieurs permanences.

Le calendrier du dispositif mobile: détail des permanences avec les dates finales (deux permanences reportées):

Dates *	Lieux de rencontre du public
Lundi 7 mars matin	9h00 - 10h30 Centre ville de St Jory, Route de Paris 11h00 12h30 Centre ville de Bruguières, Place de la République
Lundi 7 mars après midi	14h00 – 15h30 Centre ville d'Aucamville, à proximité de la Mairie 16h00 – 17h30 Centre ville de Fenouillet, à proximité de la Mairie
Mardi 8 mars matin	9h00 – 10h30 Centre ville de Colomiers, Place du Languedoc
Mercredi 9 mars matin	8h30 – 10h00 Centre ville de Pibrac au marché, Esplanade ste germaine 10h30 – 12h00 Centre ville de Mondonville, à proximité de la Mairie
Mercredi 9 mars après midi	14h - 15h00 Centre ville de Blagnac, Parvis de l'Eglise 15h30 – 16h30 Arrêt de tramway Servanty Airbus, Route de Grenade 17H00 – 18h00 Arrêt de tramway Aeroconstellation, Beauzelle
Lundi 14 mars sur la journée	Toulouse Centre (métros) : 9h00 – 10h00 Capitole, 10h00 – 11h00 Alsace Lorraine, 11h 00 – 12h00 Jeanne d'Arc, 14h00 – 15h00 Carmes, 15h00 – 16h00 Esquirol, 16h00 – 17h00 Palais de Justice
Mardi 15 mars matin	Toulouse Ouest : 9h00 - 10h30 St Simon, à proximité Mairie de quartier 11h00 – 12h30 Basso Combo, métro
Mardi 15 mars après-midi	Toulouse Rive gauche : 14h00 – 15h00 St Cyprien à proximité metro, 15h15 – 16h30 Arènes metro 16h 45 – 17h30 Cartoucherie, arrêt de tramway
Mercredi 16 mars matin	8h30 – 10h00 Centre ville de Balma au marché (avenue des Mimosas) 10h30 - 12h00 Métro Balma Gramont
Mercredi 16 mars après midi	13h30 – 14h30 Centre ville de Quint-Fonsegrives, Route de Castres 15h00 – 16h00 Centre ville de Orens-de-Gameville, à proximité de la Mairie 16h30 – 17h30 Centre ville de Dremil Lafage, à proximité de la Mairie
Vendredi 18 mars matin	Toulouse Sud Est (métros): 9h00 – 10h00 St Michel, 10h15 – 11h30 Empalot et 11H45 – 13h00 Rangueil
Mercredi 23 mars matin	9h00 – 10h30 Centre ville de Castelginest, à proximité de la Mairie 11h00 12h30 - Centre ville de St Alban au marché
Mercredi 23 mars matin	14h00- 16h00 Tournefeuille place de la Mairie
Jeudi 24 mars matin	9h00 -10h15 Centre ville de Villeneuve-Tolosane - place du Fort 10h30 – 12h30 Centre ville de Cugnaux, à proximité de la Mairie
Jeudi 24 mars après-midi	14h00 15h30- Centre ville de L'Union, St Caprais 16h00 – 17h30 Centre ville de Launaguet, Place Noël Fourcade
Mardi 29 mars matin	Toulouse Est : 9h00 – 10h00 Bonnefoy, Place Jean Bauries 10h15 – 11h15 Louis Plana, Rue Louis Plana, Place Soupetard 11h30 – 12h30 Place de l'Ormeau
Jeudi 31 mars matin	Toulouse Nord : 9h00 – 10h00 Minimes, métro 10h15 – 11h15 Lalande, Mairie de quartier 11h30 – 12h30 Borderouge métro

- **Le support du dispositif mobile: le questionnaire**

Les techniciens de Toulouse Métropole et du bureau d'étude Ethics ont été à la rencontre des habitants sur l'espace public dans les lieux de passage précédemment cités. Dans certaines permanences des habitants attendaient les équipes sur place.

Pour les habitants qui disposaient d'une dizaine de minutes à accorder aux techniciens, un questionnaire était réalisé en direct à l'aide d'une tablette numérique. Ce questionnaire abordait des thématiques traitées par le PLUi-H: l'habitat, le stationnement, les espaces naturels et il présentait les enjeux de la nouvelle élaboration du PLUi-H. Ce temps d'échange permettait de faire prendre conscience au public "non averti" de l'implication direct du PLUi-H dans leur quotidien. A l'issue du questionnaire, les habitants qui voulaient s'exprimer plus longuement ou sur d'autres sujets pouvaient s'en ouvrir aux techniciens ou bien contribuer sur les outils d'expression mis en place dans le cadre de la concertation du PLUi-H (registres papiers ou numérique, courrier).
Pour le "public averti", rencontré pendant certaines permanences, ayant déjà une connaissance approfondie du PLUi-H (associations de quartiers, anciens élus...), il n'a pas été nécessaire de recourir au questionnaire pour parler du PLUi-H. Des contributions libres ont été reccueillies.

Pour les habitants qui n'avaient pas de temps à accorder aux équipes techniques, un flyers leur était distribué. Ce flyer informait le public de l'ouverture de la concertation sur le PLUi-H. Il comportait également une définition du PLUi-H et des moyens mis en place pour s'informer, échanger, débattre et s'exprimer. Les habitants ont été encouragés à remplir le questionnaire en ligne directement sur le site jeparticipe.toulouse.fr .

Flyer PLUi-H dispositif PLUi-H mobile:

Le questionnaire réalisé en direct lors du dispositif mobile et accessible directement sur la plate forme de participation : jeparticipe.toulouse.fr

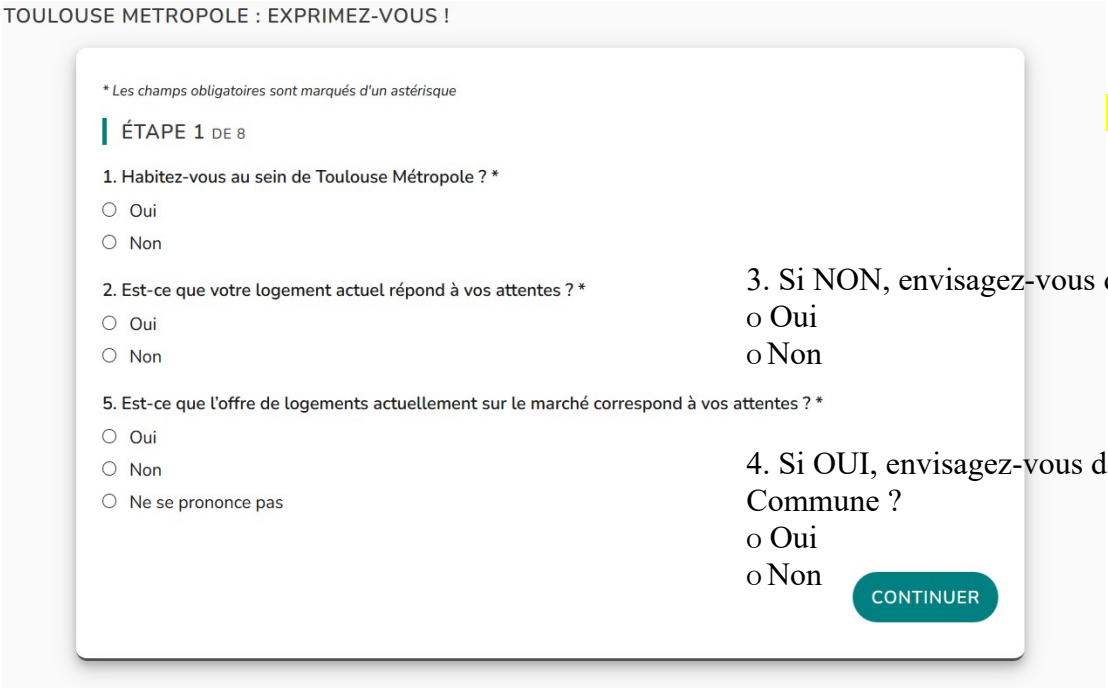
TOULOUSE METROPOLE : EXPRIMEZ-VOUS !

* Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque

ÉTAPE 1 DE 8

1. Habitez-vous au sein de Toulouse Métropole ? *
- ○ Oui
- ○ Non

2. Est-ce que votre logement actuel répond à vos attentes ? *
- ○ Oui
- ○ Non

5. Est-ce que l'offre de logements actuellement sur le marché correspond à vos attentes ? *
- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Ne se prononce pas

3. Si NON, envisagez-vous de déménager ?
o Oui
o Non

4. Si OUI, envisagez-vous de rester dans la même Commune ?
o Oui
o Non

CONTINUER

6. Si NON, quels sont les principaux freins rencontrés ? (Choix maximum: 3)
o Le prix
o La rareté des biens
o Le manque d'espaces verts/ espace extérieurs/ espaces communs
o La conception intérieure des logements
o La taille des logements proposés
Autre, précisez :

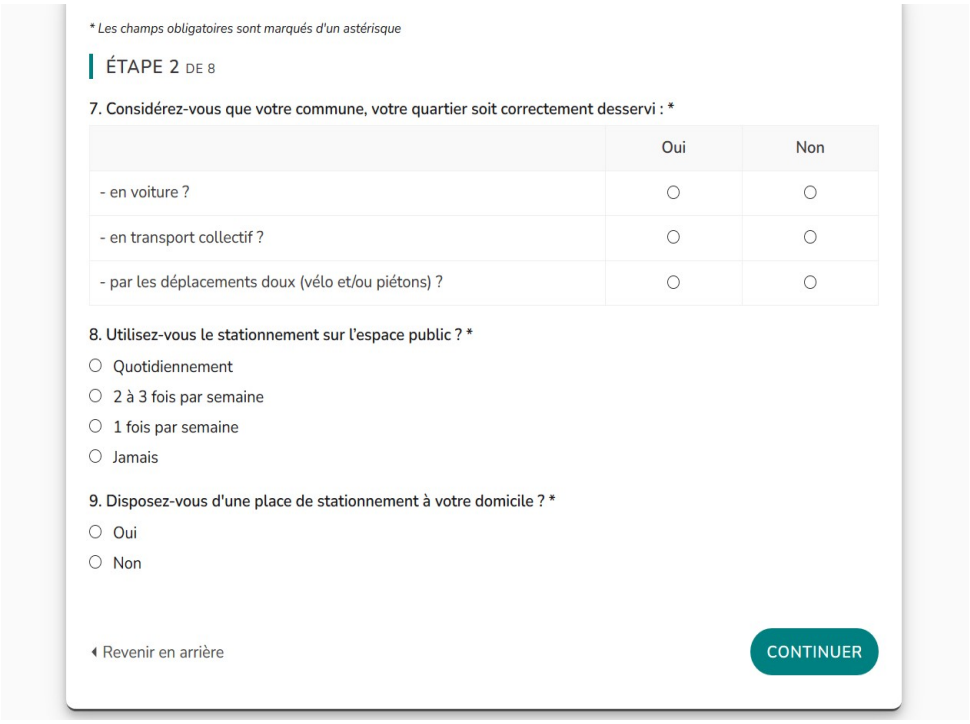
* Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque

ÉTAPE 2 DE 8

7. Considérez-vous que votre commune, votre quartier soit correctement desservi : *

	Oui	Non
- en voiture ?	○	○
- en transport collectif ?	○	○
- par les déplacements doux (vélo et/ou piétons) ?	○	○

8. Utilisez-vous le stationnement sur l'espace public ? *
- ○ Quotidiennement
- ○ 2 à 3 fois par semaine
- ○ 1 fois par semaine
- ○ Jamais

9. Disposez-vous d'une place de stationnement à votre domicile ? *
- ○ Oui
- ○ Non

‹ Revenir en arrière

CONTINUER

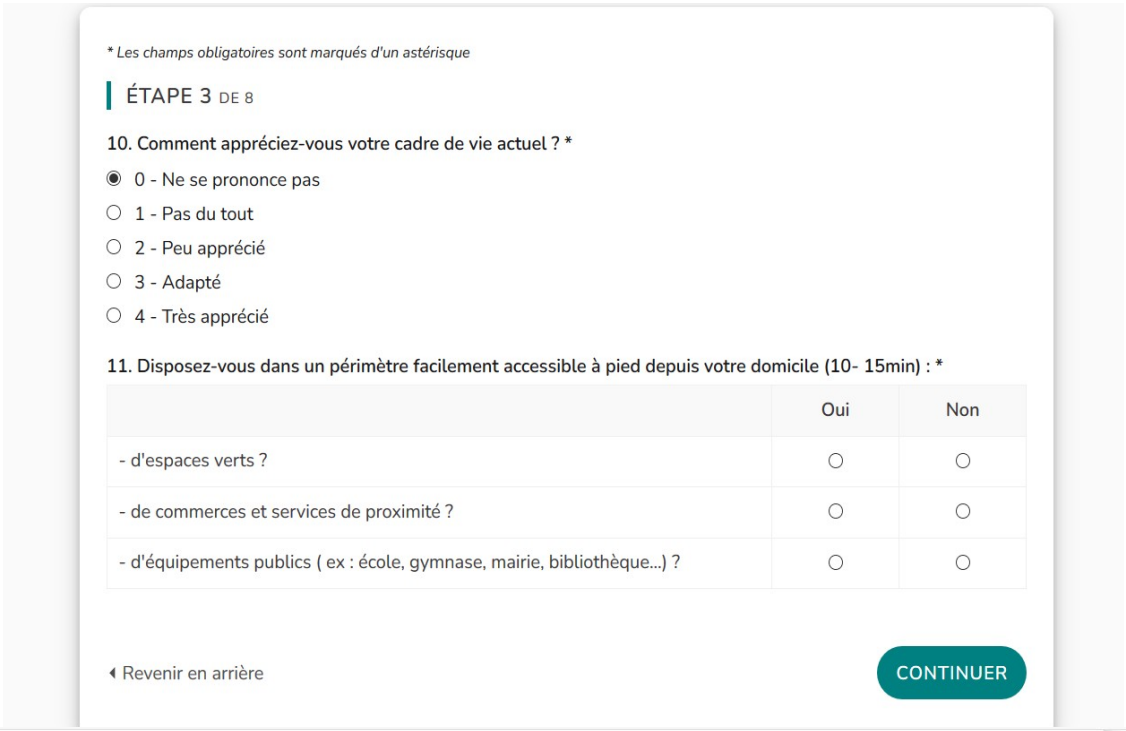

* Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque

ÉTAPE 3 DE 8

10. Comment appréciez-vous votre cadre de vie actuel ? *

- (●) 0 - Ne se prononce pas
- ( ) 1 - Pas du tout
- ( ) 2 - Peu apprécié
- ( ) 3 - Adapté
- ( ) 4 - Très apprécié

11. Disposez-vous dans un périmètre facilement accessible à pied depuis votre domicile (10- 15min) : *

	Oui	Non
- d'espaces verts ?	○	○
- de commerces et services de proximité ?	○	○
- d'équipements publics (ex : école, gymnase, mairie, bibliothèque...) ?	○	○

◂ Revenir en arrière CONTINUER

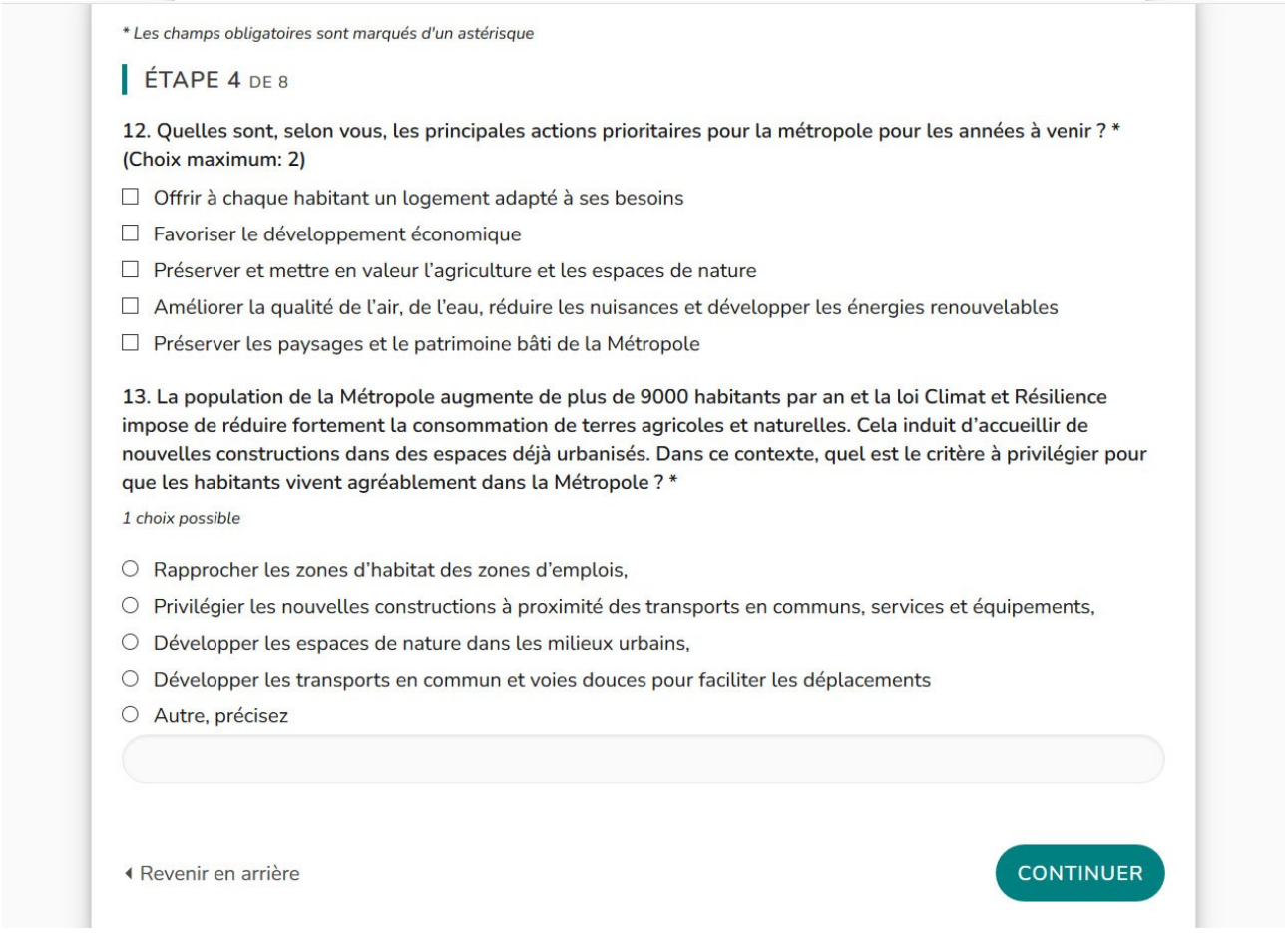

* Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque

ÉTAPE 4 DE 8

12. Quelles sont, selon vous, les principales actions prioritaires pour la métropole pour les années à venir ? * (Choix maximum: 2)

- ☐ Offrir à chaque habitant un logement adapté à ses besoins
- ☐ Favoriser le développement économique
- ☐ Préserver et mettre en valeur l'agriculture et les espaces de nature
- ☐ Améliorer la qualité de l'air, de l'eau, réduire les nuisances et développer les énergies renouvelables
- ☐ Préserver les paysages et le patrimoine bâti de la Métropole

13. La population de la Métropole augmente de plus de 9000 habitants par an et la loi Climat et Résilience impose de réduire fortement la consommation de terres agricoles et naturelles. Cela induit d'accueillir de nouvelles constructions dans des espaces déjà urbanisés. Dans ce contexte, quel est le critère à privilégier pour que les habitants vivent agréablement dans la Métropole ? *

1 choix possible

- ○ Rapprocher les zones d'habitat des zones d'emplois,
- ○ Privilégier les nouvelles constructions à proximité des transports en communs, services et équipements,
- ○ Développer les espaces de nature dans les milieux urbains,
- ○ Développer les transports en commun et voies douces pour faciliter les déplacements
- ○ Autre, précisez

◂ Revenir en arrière CONTINUER

Etapes 5 à 8: identification (sexe, tranche d'âge, commune de résidence, commune de travail, date d'emménagement, nombre de personnes du foyer).

- **Information du public**

Pour informer le public du dispositif mobile PLUi-H, des actions de communication ont été menées.

Le dispositif a été annoncé:

- sur le site Internet jeparticipe.toulouse.fr . C'est sur ce site que le public était renvoyé pour connaitre les lieux et les heures exacts de rendez-vous. Sur les mêmes pages, le public pouvait retrouver le questionnaire mis en ligne du 7 mars au 30 juin 2022;

- sur les sites Internet de Toulouse Métropole et des communes membres qui ont bien voulu relayer l'information;

- dans la presse : des publications en une de la Dépêche du midi et dans le gratuit Côté Toulouse;

- sur le terrain grâce à de l'affichage réalisé par certaines communes : réseau d'affichage, panneaux numériques;

- dans le digital sur les sites de la Dépêche du midi, actu, touleco, 20 minutes, facebook et instagram (geolocalisation);

311 745 personnes ont été touchées par ce dispositif digital :

- 987 034 impressions diffusées –1 202 clics enregistrés.
- Répartition des impressions : Facebook 64% / Instagram 36%

- A Toulouse, des mails ont été envoyés au fichier mailing des habitants qui souhaitent recevoir des informations de leur quartier. Des visuels ont également été affichés sur les écrans des Maisons de la Citoyenneté.

1-2 Le bilan du dispositif mobile PLUi-H

- **Données quantitatives (estimations):**

	Pôle Nord	Pôle Est	Pôle Ouest	Pôle Sud	Toulouse	Total
Localisation des rencontres	*Aucamville* *Fenouillet* *St Jory* *Bruguières* *Castelginest* *St Alban* *L'Union* *Launaguet*	*Balma* *St-Orens-de-Gameville* *Quint-Fonsegrives* *Dremil-Lafage*	*Colomiers* *Blagnac* *Pibrac* *Mondonville*	*Cugnaux* *Villeneuve-Tolosane* *Tournefeuille*	*Centre* *Rive gauche* *Nord* *Est* *Sud-Est* *Ouest*	
Nombre de personnes rencontrées	136	147	87	57	312	**739**
Nombre de questionnaires remplis	93	55	63	41	237	**489**
Nombre de contributions libres	125	33	31	40	94	**323**

- **Données qualitatives**

Le dispositif a été accueilli favorablement, même si les équipes techniques ont parfois essuyé des refus de personnes rencontrées dans l'espace public.

Les personnes qui ont pris le temps de remplir le questionnaire ont manifesté de l'intérêt pour les enjeux du PLUi-H et à l'issue du questionnaire la conversation s'est bien souvent poursuivie et les équipes ont reccueilli des contributions libres. Des habitants ont exprimé leur satisfaction de pouvoir échanger en direct sur ces sujets avec des agents de la collectivité.

Des critiques sont venues du public dit "averti" c'est à dire connaissant déjà bien le PLUi-H et ayant déjà contribué ou participé à des réunions publiques. Le dispositif était déstabilisant pour ce type de public car il ne s'agissait pas de restitution de contenu sur le projet comme réalisé habituellement à l'occasion de réunions publiques mais plutôt de rencontres informelles dans l'objectif de sensibiliser sur le lancement du PLUI-H et les thématiques qu'il recouvre. Il a été également reproché le manque de communication du dispositif. Mais là encore, même si commé évoqué précédemment le

dispositif a été annoncé, l'objectif était plutôt des rencontres spontanées sur l'espace public, visant à aller vers un public non initié.

En effet, l'objectif de ce dispositif mobile était bien d'aller vers le public, de le sensibiliser et de l'amener à s'exprimer plus longuement sur les outils mis en place. Cet objectif a été rempli au regard de la fréquentation et du nombre de contributions déposées sur le registre dématérialisé pendant cette période (voir graphique ci-après). Les réunions de restitution et les ateliers prévus dans la 2e phase ont permis de compléter le dispositif.

Nombre de visiteurs sur le registre dématérialisé du PLUi-H du 25 février 2022 au 6 mai 2022: la fréquentation est la plus forte entre le 7 et le 31 mars, pendant le dispositif mobile PLUi-H.

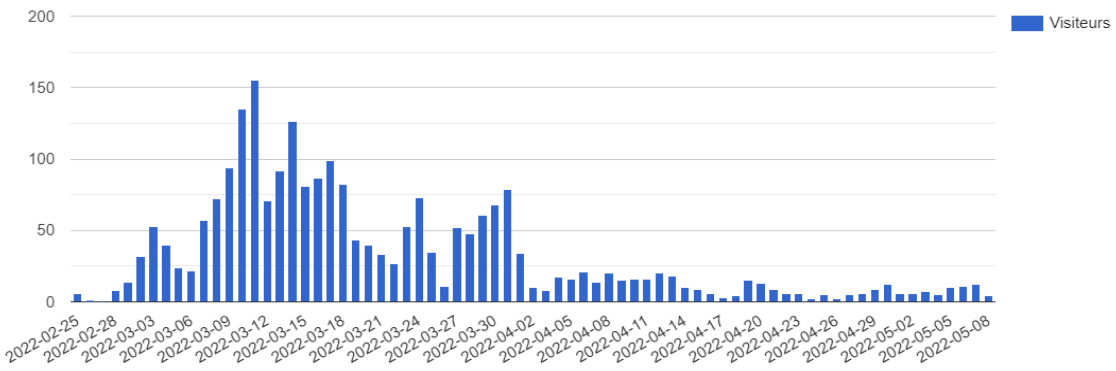

- **Principaux enseignements des contributions**

Cette partie synthétise pour chaque enjeu du PLUi-H abordé par le questionnaire, les contributions libres reccueillies auprès des habitants du territoire de la Métropole entre le 7 et le 31 mars 2022.

- **Habitat, logement, cohésion sociale, développement urbain**

Observations :

Les habitants des communes hors Toulouse, et des quartiers toulousains les plus éloignés du centre dénoncent assez souvent une densification trop brutale qui dénature leur village ou leur quartier. Il plébiscitent une densification douce, respectueuse des formes urbaines et souhaiteraient pas plus de R+2 par exemple en dehors de Toulouse. Ils préconisent de ne pas augmenter le nombre de logements de façon brutale afin de ne pas changer le profil de la commune ou du quartier.
Ils rejettent la densification en indiquant notamment que la promiscuité des bâtiments entre eux et la hauteur -nuisent au cadre de vie et engendrent des conflits de voisinage.
De nombreux habitants craignent de voir de nouveaux programmes immobiliers se développer de manière irraisonnée à proximité de leur habitat. Les promoteurs immobiliers ont souvent fait l'objet de critiques au sujet de l'intérêt du gain financier et de l'absence de considération de l'intégration des projets dans l'environnement. Lors de plusieurs dispositifs mobiles des habitants concernés par des projets immobiliers sont venus exprimer leur mécontentement. A l'inverse, des habitants souhaitant vendre leur terrain à des promoteurs sont également venus défendre leur projet.

Dans les nouveaux quartiers, les proportions de logements sociaux sont parfois jugées trop importantes et ne favorisant pas la mixité sociale. La mixité sociale a été également dans certain cas totalement rejetée. A Toulouse, plusieurs personnes sont intervenues pour indiquer que leur logement était insalubre.

Il existe un consensus au sein des personnes qui se sont exprimées autour du prix de l'immobilier, des loyers jugés trop élevés et de la rareté des biens. Elles estiment que cette situation entraîne une gentrification de certaines communes ou quartiers et le départ des classes moyennes de plus en plus loin de la Métropole. Elles indiquent qu'il faut construire des logements et des logements sociaux adaptés aux besoins de la population : jeunes, personnes âgées, à mobilité réduite, familles mono-parentales...

Propositions émises :

- Travailler sur la réhabilitation du parc de logements existants, des bureaux vacants avant de penser à construire ;
- Moratoire sur les nouvelles constructions dans certains quartiers ou communes avec peu d'équipements et voiries peu adaptées ;
- Cibler la densification sur les secteurs déjà dédiés, desservis et sur les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC);
- Préserver absolument le pavillonnaire, ne pas construire de « paquebot » dans les zones pavillonnaires;
- Privilégier le développement d'autres agglomérations accompagnées de transports en commun performants;
- Mettre en place des ateliers de concertation pour retravailler sur la règle en repartant d'une feuille blanche pour le nouveau PLUi-H ou pour participer à l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Associer différement les habitants et rendre compte de la prise en compte des contributions.

Les propositions peuvent parfois être contradictoires : quelques contributions demandent de réduire l'étalement urbain et de densifier en centre ville au lieu de construire en périphérie. A contrario, un habitant demande la création de nouveaux lotissements aux franges afin d'avoir plus d'espaces et de plus jolies maisons.

○ Cadre de vie, équipements et prévention des risques

Observations :

Les habitants rencontrés sont généralement satisfaits de leur cadre de vie qu'ils veulent préserver, notamment contre des projets immobiliers qui dénatureraient ce cadre.

Il est demandé d'accompagner la densification et l'arrivée de nouveaux habitants par des équipements, notamment des groupes scolaires, des commerces alimentaires et de proximité, des aires de jeux, des pôles médicaux et des équipements culturels. Est également cité un besoin d'équipements pour occuper les « jeunes ».

Certaines communes ou quartiers périphériques de Toulouse sont considérés comme des « cités dortoirs ». Les habitants interrogés indiquent qu'ils manquent des lieux de vie.

Certaines personnes ont indiqué la nécessité d'améliorer l'accessibilité handicapé notamment les trottoirs.

L'entretien, la propreté ont en outre souvent été évoqués. Les habitants qui se sont exprimés regrettent le manque de respect et l'augmentation des incivilités. La gestion des déchets a également été mentionnée suite à la grève de la collecte des ordures ménagères et à la gestion des conteneurs enterrés pour lesquels les ordures sont déposées à côté.

Des questions ont été posées concernant la qualité de l'eau. Il est demandé le respect des nappes phréatiques, des zones inondables et la préservation de la ressource en eau. Localement des problèmes sont remontés concernant le réseau d'eau potable, d'eau usées et l'implantation d'une antenne relais.
Il est demandé de réduire les nuisances sonores et d'améliorer la qualité de l'air. Un habitant note que la Zone à Faible Émission (ZFE) mise en place par Toulouse Métropole inclut le parking relais et le métro Basso Combo. Il regrette que les habitants qui n'auront pas la vignette adéquate sur leur véhicule ne puissent plus se rendre au parking pour emprunter le métro.

Propositions émises :
- La densification doit être adaptée en fonction de la capacité de la voirie.

○ Environnement, nature en ville et biodiversité

Observations :
Il existe un certain consensus au sein des personnes interrogées sur le besoin d'augmentation de la nature en ville (îlots végétaux), des espaces verts et de la préservation des espaces naturels et agricoles existants. Les espaces publics sont jugés souvent trop minéralisés et les parcs et forêts existants sont très appréciés des habitants.

Propositions :
- Développer et imposer les bâtiments à énergie positive, les normes BBC et l'utilisation de matériaux écologiques. L'exemple des pays nordiques a été plusieurs fois cité ;
- Imposer dans le prochain PLUi-H une qualité architecturale et une durabilité des matériaux;
- Protéger les arbres, les alignements d'arbre et les arbres remarquables;
- Planter autant d'arbres que de nouveaux logements;
- Développer les jardins familiaux;
- Développer les énergies renouvelables.

○ Paysage et patrimoine

Observations :
Il est demandé la préservation des maisons toulousaines. Le public qui s'est exprimé indique qu'elles sont trop souvent démolies dans une logique de densification pour laisser place à un

programme immobilier. Ce public regrette la destruction des toulousaines qu'il considère comme une perte pour le patrimoine et considère que les paysages sont dégradés par les nouveaux programmes immobiliers trop denses ou trop hauts.
Certains habitants considèrent que la Métropole est en « retard » en matière de qualité architecturale qu'il jugent en baisse.

Propositions :
- Améliorer l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage ;
- Préserver des éléments bâtis à protéger dans le futur PLUi-H (notamment remise d'une liste par une association).

○ Mobilités

Observations :
La plupart des observations considèrent la circulation routière comme saturée et créant des nuisances. Plusieurs questions ont été posées sur le Boulevard Urbain Nord (BUN).
Les voies cyclables sont souvent jugées insuffisantes, dangereuses et discontinues.
Enfin, en fonction des points info mobiles certains habitants se considèrent bien desservis par les transports en commun et d'autres non.

En matière de stationnement les demandes divergent : le stationnement public est parfois jugé insuffisant et trop cher, notamment à proximité des commerces alors qu'il est parfois jugé trop important. Au niveau du stationnement privé, de nombreuses personnes considèrent qu'imposer qu'une seule place par logement paraît insuffisant et que cela conduit à un stationnement sauvage anarchique.

Dans les Communes où ils existent, les habitants apprécient les sentiers pédestres.

Propositions :
- Création de parkings relais aux 4 points cardinaux de l'agglomération avec des services de bus pour obliger les travailleurs à accéder à la métropole en transport en commun ;
- Développer les parkings à proximité des gares, les parkings relais ;
- Développer des transports en commun performants et cadencés ;
- Cadencer les lignes de chemin de fer ;
- Développer les mobilités douces, améliorer les continuités des pistes cyclables ;
- Améliorer les voiries ;
- Développer les sentiers de ballades et randonnées.

○ Développement économique

Le développement économique a été un sujet peu évoqué dans les contributions libres. Cela peut s'expliquer par le contenu du questionnaire qui était orienté vers l'habitat, le développement urbain, le cadre de vie plutôt que vers le développement économique.

Propositions :

- Développer l'économie circulaire;
- Attirer de nouvelles entreprises en dehors de Toulouse pour créer des emplois mieux répartis sur le territoire de la Métropole en dehors des bassins aéronautiques;
- Elargir le bassin d'emploi pour désengorger la Métropole et faire baisser la pression immobilière.

1-3 Le bilan du questionnaire

Le questionnaire a été mis en ligne le lundi 7 mars en même temps que la première rencontre info mobile et il est resté sur le site jeparticipe.toulouse.fr jusqu'au 30 juin 2022 afin de permettre à un large public de remplir le questionnaire directement en ligne.

Pendant la phase de concertation mobile PLUi-H, du 7 mars au 31 mars 2022, 875 questionnaires ont été remplis.

Au 30 juin 2022, 931 personnes avaient répondu au questionnaire.

Le bilan complet est consultable sur le site Internet de Toulouse Métropole et sur la page PLUi-H de jeparticipe.toulouse.fr et ci-joint.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

RÉSULTATS D'ENQUÊTE

PLUi-H de Toulouse Métropole

Enquête réalisée du 7 mars 2022 au 30 juin 2022
sur la plateforme de participation citoyenne jeparticipe.metropole.toulouse.fr.

Du 7 au 31 mars 2022, 19 demi-journées de présence sur le terrain ont permis de poser directement le questionnaire aux habitants rencontrés.

L'objectif était de permettre au grand public de s'emparer des enjeux du PLUi-H et de s'exprimer autour des principales thématiques traitées par le PLUi-H.

931 personnes ont répondu

- dont 53 % de femmes, 47% d'hommes
- Des habitants de 36 communes (sur 37) composant la Métropole, dont 56 % de toulousains
- 57 % des enquêtés vivent sur la Métropole depuis plus de 10 ans
- + de 49 % des personnes qui ont participé ont 50 ans et plus. Les moins de 35 ans ne sont que 18 % a avoir répondu
- Composition du foyer des répondants :

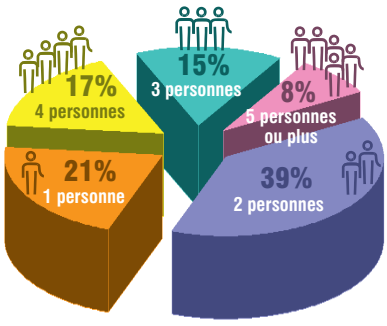

toulouse métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

LE LOGEMENT

Est-ce que votre logement actuel répond à vos attentes ?

62 % des sondés qui ont répondu « non » envisagent de déménager et 59 % veulent rester sur la Métropole dans le cadre de ce déménagement.

Est-ce que l'offre de logements actuellement sur le marché correspond à vos attentes ?

Les motifs d'inadaptation de l'offre de logement proposés les plus cités :

1. **Le prix**
2. **Le manque d'espaces verts**
3. **La rareté des biens**
4. **La taille des logements**
5. **La conception intérieure des logements**
6. **Autres :**
   - manque de qualité architecturale,
   - manque de logements locatifs sociaux,
   - densité trop importante

LES DÉPLACEMENTS

Considérez-vous que votre commune, votre quartier soit correctement desservi :

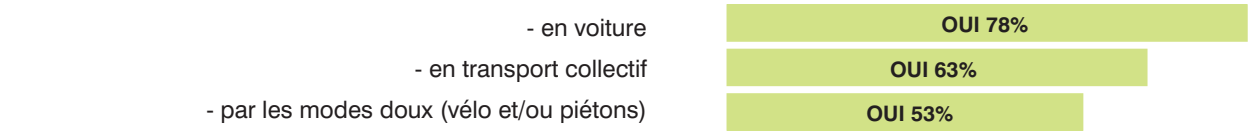

Utilisez-vous le stationnement sur l'espace public ?

Disposez-vous d'une place de stationnement à votre domicile ?

LE CADRE DE VIE

Comment appréciez-vous votre cadre de vie actuel ?

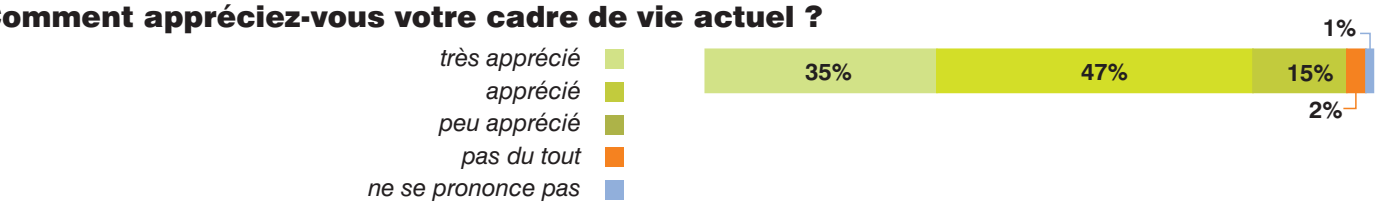

Disposez-vous dans un périmètre facilement accessible à pied depuis votre domicile (10- 15min) ?

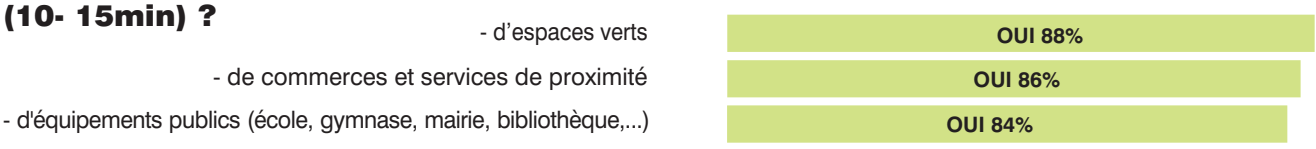

toulouse métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

Quelles sont, selon vous, les principales actions prioritaires pour la Métropole pour les années à venir ?

(2 choix possibles)

Les plus cités :

1. **Améliorer la qualité de l'air, de l'eau, réduire les nuisances et développer les énergies renouvelables**
2. **Préserver les paysages et le patrimoine bâti de la Métropole**
3. **Préserver et mettre en valeur l'agriculture et les espaces de nature**
4. **Offrir à chaque habitant un logement adapté à ses besoins**
5. **Favoriser le développement économique**

La population de la Métropole augmente de plus de 9000 habitants par an et la loi Climat et Résilience impose de réduire fortement la consommation de terres agricoles et naturelles. Cela induit d'accueillir de nouvelles constructions dans des espaces déjà urbanisés.

Dans ce contexte, quel est le critère à privilégier pour que les habitants vivent agréablement dans la Métropole ?

(1 choix possible et une case autre permet de proposer de nouveaux motifs)

- développer les transports en commun et voies douces pour faciliter les déplacements
- développer les espaces de nature dans les milieux urbains
- privilégier les nouvelles constructions à proximité des transports en communs, services et équipements
- rapprocher les zones d'habitat des zones d'emplois
- Autre :
  - utiliser les logements vacants
  - augmenter la sécurité
  - développer des agglomérations voisines (ex Albi, Castres pour rééquilibrer le développement)
  - créer des lieux conviviaux et animer les quartiers, maintenir et développer commerces et services
  - favoriser la mixité sociale et aider les personnes en difficulté

Merci aux habitants qui ont répondu : vous nous aidez à construire le PLUi-H

Synthèse

+

- Une satisfaction globale du cadre de vie et du logement
- Des espaces verts, des services, des commerces et des équipements publics facilement accessibles dans un périmètre de proximité
- Un stationnement disponible au domicile et le stationnement sur l'espace public utilisé occasionnellement

–

- Une desserte en mode doux à améliorer
- Des prix trop élevés pour l'offre de logements sur le marché
- Une offre de logements qui manque d'espaces verts

Pour les années à venir afin d'améliorer leur qualité de vie, les habitants souhaitent que la Métropole mette en avant les priorités environnementales =

- préservation des espaces de nature, des paysages, du patrimoine bâti,
- développement des transports en commun et modes doux,
- amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, réduction des nuisances et développement des énergies renouvelables.

toulouse métropole

2- La réunion de restitution du dispositif mobile et de présentation du diagnostic et des enjeux du PLUi-H

2-1 Déroulé de la réunion

- **Objectif**

Conformément à la délibération de prescription, une réunion de restitution devait faire suite à la série de rencontres sur l'espace public pour échanger sur le diagnostic du territoire métropolitain et les enjeux du projet d'aménagement et de développement durables.

L'objectif de cette réunion était :

- de rappeler au public les modalités de concertation;
- de faire le bilan du dispositif info'mobile;
- de présenter une synthèse du diagnostic du territoire permettant de déterminer les enjeux à attribuer au futur PLUi-H.

- **Modalités de mise en oeuvre**

La réunion s'est déroulée le 14 décembre 2022 à la fois en présentiel à la Salle du Sénéchal à Toulouse et à distance par retransmission en direct via la chaine Youtube de Toulouse Métropole.

La présentation ainsi que les réponses aux questions ont été assurées par les élus métropolitains en charge de l'urbanisme et de l'habitat, Annette Laigneau et Karine Traval Michelet ainsi que par l'équipe technique représentée par Marjolaine Cordier, Chef du Service Servive Planification Urbaine.

Des experts de l'Auat, Tisséo-SMTC et de Météo France ont apporté une analyse complémentaire sur les thématiques démographiques, les déplacements et le réchauffement climatique via des vidéos préenregistrées et diffusées pendant la présentation.

L'ensemble des documents restent en ligne sur le site de la Métropole et la plateforme Je Participe:

📌 DIAGNOSTIC - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat - Je participe ! (toulouse.fr)

- **Information du public**

Pour informer le public de cette réunion de restitution, des actions de communication ont été menées.

La réunion a été annoncée:

- sur des sites Internet jeparticipe.toulouse.fr , metropole.toulouse.fr, actu.fr, la dépêche, 20 minutes, touleco;
- dans la presse : des publications en une de la Dépêche du midi et des 1/4 de page dans la Dépêche du midi et dans le gratuit Côté Toulouse;
- sur les réseaux sociaux: des post Facebook et Instagram qui ont touchés 542 000 personnes, en majorité une population masculine (53%) dans la tranche d'age18-34 ans;
- Par des affiches apposées dans chaque Mairie et à Toulouse dans chaque Maison de la Citoyenneté;

A Toulouse, des invitations ont été envoyées au fichier mailing des habitants « Sarbacane » qui souhaitent recevoir des informations de leur quartier.

Plus de 2,3 millions de contacts au total sur la campagne de communication pour annoncer cette réunion.

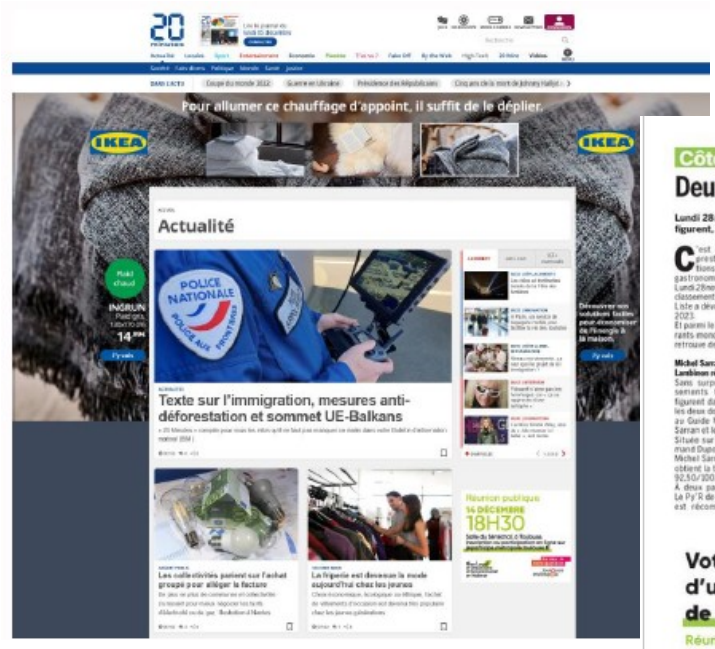

Toulouse - Mairie et Métropole
Sponsorisé
Rendez-vous le 14/12 à 18h30 Salle du Sénéchal (inscription obligatoire), à Toulouse et sur la plateforme jeparticipe.toulouse.fr
Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat
Au cœur de votre quotidien
toulouse métropole
jeparticipe.metropole.toulo...
Quels enjeux pour l'évolution du territoire ?
En savoir plus
Richard Ma... 1 commentaire 2 partages
J'aime
Commenter
Partager

Indignation après une agression à l'école P22
TOULOUSE
LA DÉPÊCHE DU MIDI
Messieurs les Anglais sortez les premiers !
Mbappé et les Bleus veulent poursuivre l'aventure en Coupe du monde. Face à eux, en quart de finale ce samedi à 20 heures, de redoutables Anglais... PAGES SPORTS
Votre plan local d'urbanisme continue de s'écrire avec vous.
Réunion publique
14 DÉCEMBRE
18h30
Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat
Au cœur de votre quotidien
toulouse métropole
TOULOUSE
Les secrets des sarcophages de Notre-Dame
PAGES 2 ET 3

2-2 Le bilan

- **Chiffres de participation (estimations):**

La Salle du Sénéchal étant limitée à 150 personnes, une inscription préalable a été proposée. Sur les 150 personnes inscrites, environ 80 personnes ont participé à la réunion physique. 150 personnes se sont connectées à distance pour visionner la retransmission en direct sur Youtube. Sur les 150 connexions, environ 90 sont restées connectées tout au long de la réunion.

- **Données qualitatives:**

On note un niveau de sensibilisation au sujet assez disparatre.
D'un côté, certains participants ont demandé de revenir en détails sur l'historique d'annulation du premier PLUi-H, de l'autre côté des questions ont été posées sur des thématiques non traitées par le PLUi-H comme le prix des tickets de transport en commun ou la piétonnisation aux abords des écoles, ce qui témoigne d'une certaine méconnaissance du périmètre d'intervention du PLUi-H.

Les interventions du public témoignent d'une certaine inquiétude avec des préoccupations en particulier formulées sur les thématiques suivantes :

- Protection de l'environnement et nuisances : biodiversité, milieux naturels, protection des différentes trames (vertes, bleues, noires…), protection contre le réchauffement climatique (îlot de chaleur), pollution lumineuse, pollution de l'air, pollution sonore notamment de l'aéroport.
- Situation socio-économique : préoccupations sur le prix de l'immobilier et des logements en général, inquiétude sur le taux de chômage recensé sur la Métropole au regard de l'attractivité du territoire et du taux relevé au niveau national.

Le support, la retranscription ont été mis en ligne sur les sites de la Métropole et Je Participe en décembre 2022 et le compte rendu en janvier 2023.

3- Les ateliers de concertation d'octobre 2023

3-1 Le dispositif des ateliers

- **Objectif**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ayant été débattu au Conseil de la Métropole d'avril 2023, le projet de PLUi-H est entré dans une phase de traduction réglementaire et le travail a été engagé avec chaque commune.

C'est dans ce contexte que des ateliers concernant la traduction règlementaire du projet urbain de la Métropole ont été organisés.

Les objectifs assignés à ces ateliers étaient multiples:

-informer sur les grandes orientations débattues dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD);

- expliquer au grand public le contenu du règlement du PLUi-H et permettre l'appropriation des enjeux multiples de ces règles;

- recueillir l'expertise d'usage des habitants de la Métropole et bénéficier de leur contribution pour le travail réglementaire.

- **Modalités de mise en oeuvre**

5 ateliers ont été organisés en soirée de 18h30 à 20h30 sur des lieux différents pour couvrir l'ensemble de la Métropole:

- secteur Nord, le 2 octobre 2023 à Castelginest, salle Josephine Baker,

- secteur Sud, le 4 octobre 2023 à Cugnaux, salle Albert Camus,

- secteur Est, le 5 octobre 2023 à Quint-Fonsegrives, espace Bernard Soléra,

- secteur Centre, le 9 octobre 2023 à Toulouse, salle Barcelone,

- secteur Ouest, le 16 octobre 2023 à Colomiers, salle Satgé.

L'organisation sous format atelier limitant le nombre de participants, une inscription au prélable était nécessaire pour assister aux ateliers. Néanmoins, les personnes qui se sont présentées sans inscription préalable ont quand même pu participer à l'atelier.

Dès leur arrivée, les participants étaient invités à s'assoir à des tables déterminées en fonction de leur commune de résidence ou pour Toulouse par quartier. Un livret était remis à chaque personne. Ce livret comportait une synthèse et des explications sur les éléments cartographiques présentés pendant la soirée et un récapitulatif des questions posées au cours des ateliers.

Un ou plusieurs experts et/ou animateurs étaient présents autour de chaque table: au minimum un(e) chargé(e) de secteur territorial du Service Planification Urbaine de Toulouse Métropole en charge de l'élaboration du PLUi-H ou de l'Agence d'Urbanisme ou du Service Habitat de Toulouse

Métropole et sur certaines tables une personne du bureau d'étude In Vivo, mandaté pour accompagner la collectivité sur cette phase de concertation. Sur certaines tables étaient également présents des élus et techniciens des communes représentées.

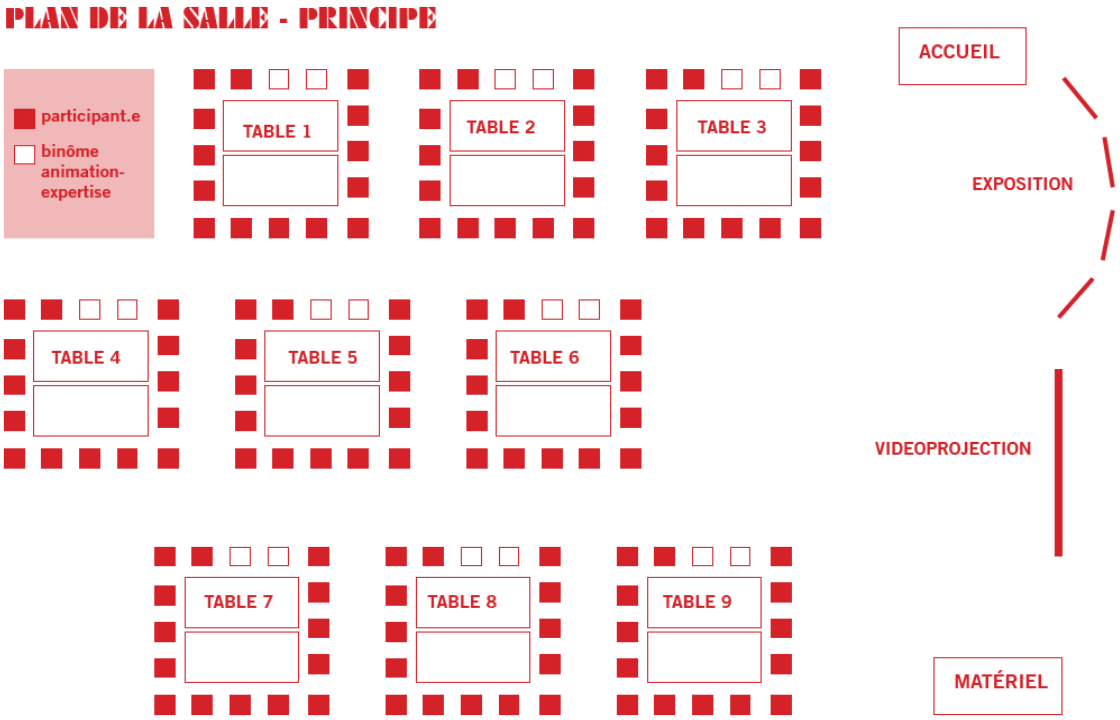

Après un mot d'introduction d'un élu de la Commune accueillant la réunion, les grands principes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu ainsi que les principes réglementaires sont présentés par Marjolaine Cordier, Chef du Service Planification Urbaine avant de passer à la phase atelier.

Pendant la phase atelier, les participants découvrent en groupe des cartes sur lesquelles sont reportées des données thématiques. L'expert présent à la table explique les données représentées à partir de la légende et pose plusieurs questions en lien avec cette thématique.

Chaque participant se voit alors remettre une série de pions qu'il ou elle peut poser librement sur la carte pour matérialiser ses réponses. Après que tout le monde ait posé ses pions, le groupe discute des choix émis et décide s'ils sont pertinents ou non.

Lorsqu'un consensus est atteint, l'animateur de la table reporte les différentes informations débattues sur la carte ainsi que les remarques des habitants sur une feuille de route.

Le même processus se déroule sur 3 cartes autour de 3 thématiques avant de d'identifier trois lieux privilégiés d'accueil de l'habitat alors que les 3 cartes sont dépliées sur la table.

Pour clore la réunion, un habitant est désigné à chaque table pour restituer à l'ensemble de la salle le travail de sa table.

- **Les cartes supports des ateliers**

1 carte sur la thématique Environnement

Questions posées aux participants:

- Pour vous quels sont les sites repérés sur la carte qui comportent le plus d'enjeux pour l'environnement ?

- Quels sont les lieux privilégiés d'accès à la nature que vous fréquentez ?

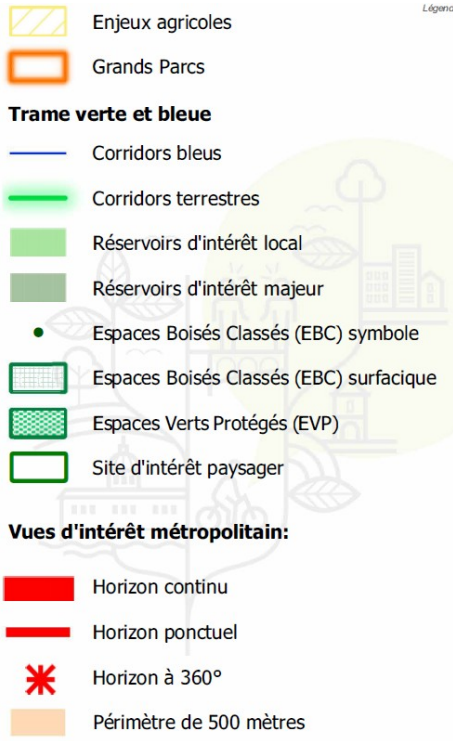

Exemple de carte:

1 carte sur les thématiques Mobilité et Stationnement

Questions posées aux participants:

- En matière de déplacements automobiles où se trouvent pour vous les secteurs bien desservis ? Les points bloquants ?

- En matière de déplacements vélos, piétons où se trouvent pour vous les secteurs bien desservis ? Les points bloquants ?

- En matière de stationnement où se trouvent pour vous les secteurs qui comportent assez de stationnement sur l'espace privé? Ceux où l'on pourrait prévoir moins de stationnements sur l'espace privé?

Exemple de carte:

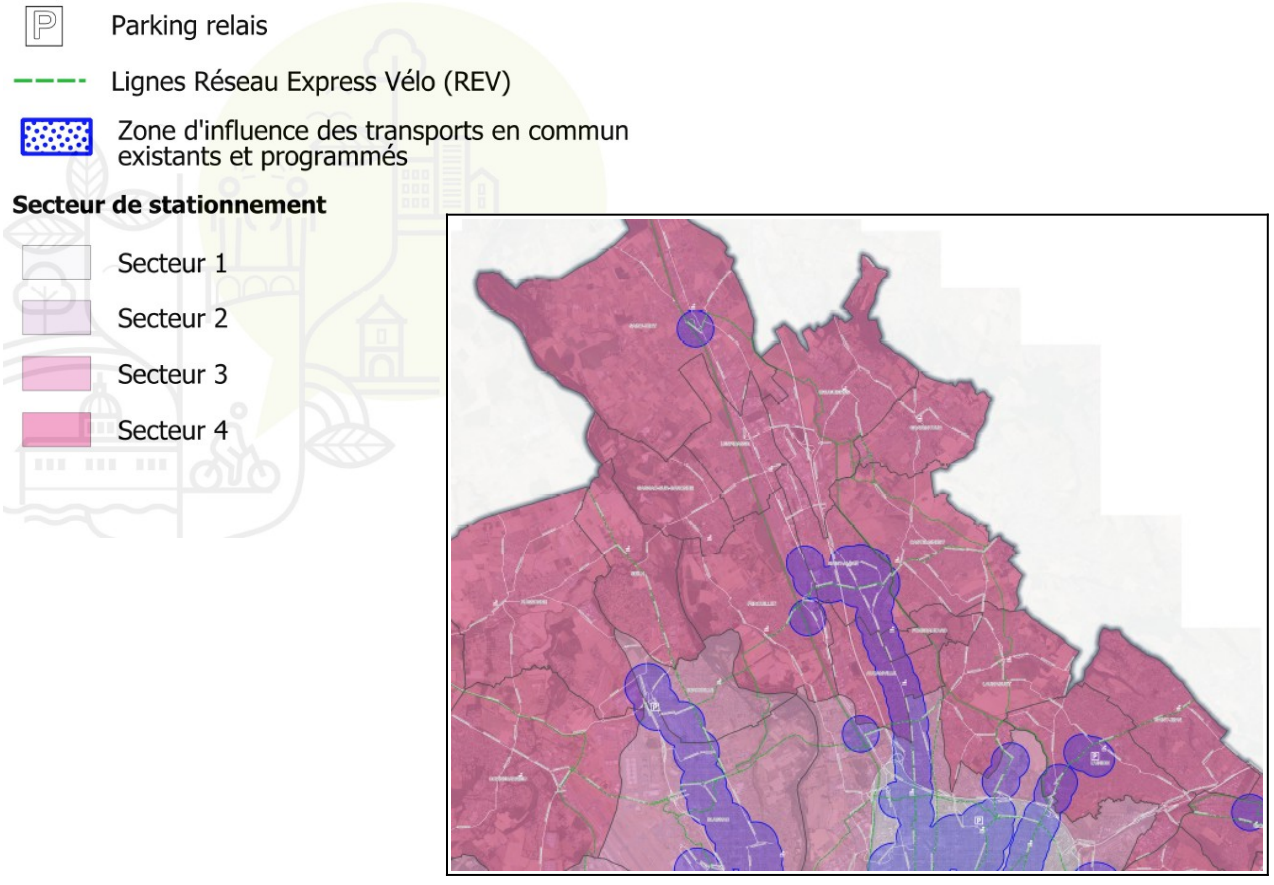

1 carte sur les thématiques Coeur de Quartier et Accueil du territoire

Questions posées aux participants:

- Quelles sont les cœurs de quartier où vous vous rendez pour votre quotidien ?

- Quels sont pour vous les lieux privilégiés pour l'accueil de l'habitat parmi ceux repérés sur la carte ?

- Quels sont pour vous les lieux privilégiés pour l'accueil de l'activité économique parmi ceux repérés sur la carte?

Exemple de carte:

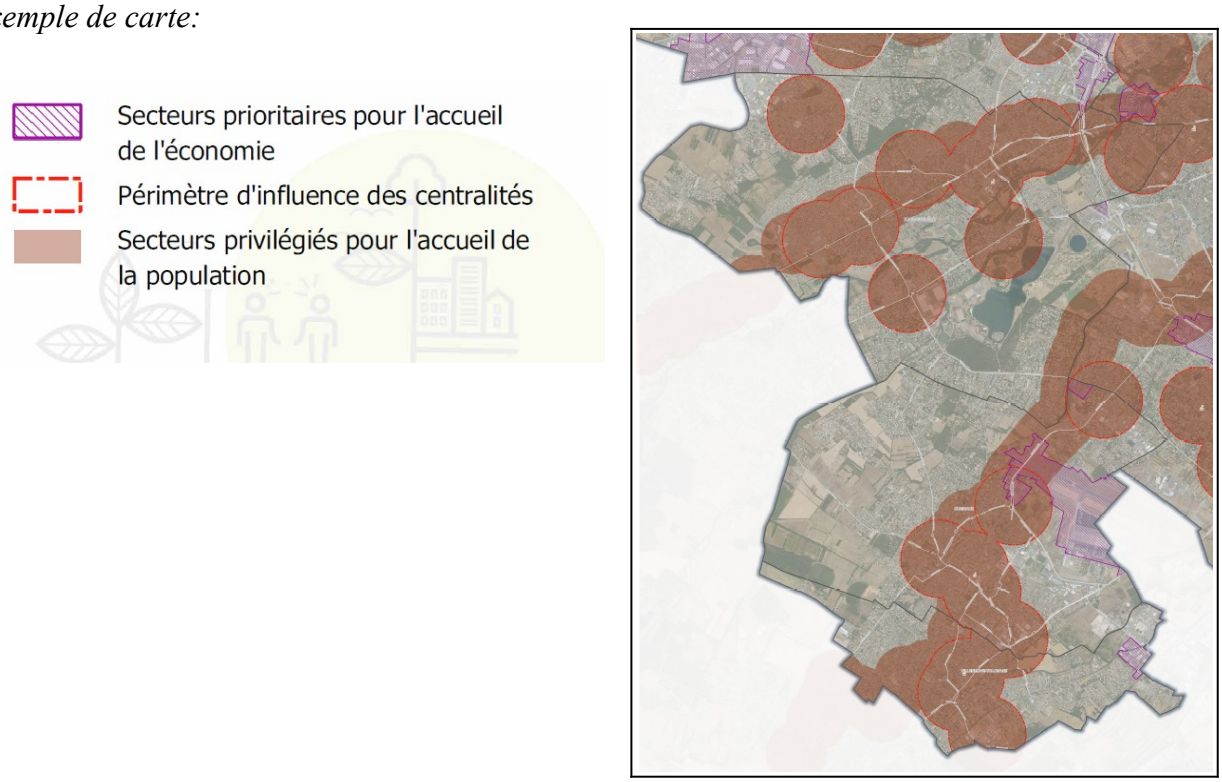

Les cartes ont pu être présentées au participants dans un ordre différent. Pour les habitants qui n'ont pas pu participer aux ateliers les cartes avec leur légende, le livret du participant comprenant des explications sur les éléments présentés ainsi que les questions posées étaient disponibles sur le site Internet et la plateforme de participation citoyenne Je Participe.

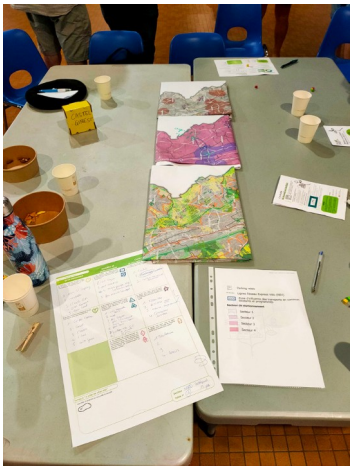

- **L'information du public**

Afin d'inviter le public à s'inscrire et participer à ces ateliers une campagne de communication a été déployée.

Le dispositif a été annoncé:

- sur la plateforme de participation jeparticipe.toulouse.fr . C'est sur ce site que le public pouvait connaitre les lieux et les heures exacts de l'atelier le concernant et s'inscrire ;

- sur les sites Internet de Toulouse Métropole et des communes membres qui ont bien voulu relayer l'information;

- dans la presse : des publications en une de la Dépêche du midi et dans le gratuit Côté Toulouse;

- sur le terrain sur le réseau d'affichage de certaines communes

- sur le digital sur les sites de la Dépêche du midi, actu, touleco, 20 minutes, facebook et instagram (geolocalisation);

Côté Toulouse du 28 septembre 2023 et La Dépêche du Midi du 26 septembre 2023

AERONAUTIQUE

Un institut de formation made in Airbus

Règles d'urbanisme : 5 ateliers pour échanger

du 2 au 16 octobre 2023

Je participe

L'INFO TOULOUSAINE EN TEMPS RÉEL

actu.fr

www.actu.fr/toulouse

LA DÉPÊCHE DU MIDI

TOULOUSE

Quatre hommes armés de fusils d'assaut arrêtés

Transports en commun : appel à la grève ce jeudi

Il fait vivre l'enfer à son voisin septuagénaire

Que va devenir l'ancienne caserne des pompiers Vion ?

Immobilier : la baisse des prix ne suit pas encore l'érosion des ventes

Règles d'urbanisme : 5 ateliers pour échanger

du 2 au 16 octobre 2023

Je participe

Publication numérique Actu Toulouse et Instagram

actu Toulouse

quartier Casselardit, s'accusait d'avoir ôté la vie à sa compagne, selon une information de *La Dépêche du Midi* qu'*Actu Toulouse* est en mesure de confirmer.

Règles d'urbanisme :
5 ateliers pour échanger
du 2 au 16 octobre 2023
Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat
Au cœur de votre quotidien
toulouse métropole

Affiches sur l'espace public à Quint-Fonsegrives et Castelginest

681 963 personnes ont été touchées par ce dispositif digital :
1 037 405 impressions diffusées – 942 clics enregistrés
1 016 interactions enregistrées
Répartition des impressions : Facebook 50% / Instagram 50%.

- A Toulouse, des invitations ont été envoyées au fichier mailing des habitants « Sarbacane » qui souhaitent recevoir des informations de leur quartier. Des visuels ont également été affichés sur les écrans des Maisons de la Citoyenneté.

Au total, ce sont plus de 3,1 millions de contacts qui ont été délivrés sur l'ensemble de la campagne.

3-2 Le bilan

- **Chiffres de participation**

Participants (Hors élus)	Secteur Nord Castelginest 2/10/2023	Secteur Sud Cugnaux 3/10/2023	Secteur Est Quint-Fonsegrives 5/10/2023	Secteur Centre Toulouse 9/10/2023	Secteur Ouest Colomiers 16/10/2023
Hommes	37	29	40	4	19
Femme	23	28	21	33	10
Total	60	57	61	82	29

Au total, ce sont environ **289 personnes** qui ont participé aux ateliers avec une sur-représentation des hommes.

- **Données qualitatives**

Les participants ont joué le jeu de l'atelier malgré parfois des réticences à répondre à certaines questions, notamment à la dernière partie de l'atelier concernant les secteurs pouvant accueillir la densification sur la Métropole. En effet, si la thématique environnement a fait consensus, l'ensemble des participants étant favorables à la préservation des terres agricoles et des espaces naturels, plusieurs tables ont refusé de localiser des secteurs pouvant accueillir une densification car les habitants ont considéré que cette densification était déjà suffisante. Les habitants de Toulouse ont parfois proposé de densifier dans les communes hors Toulouse et inversement.
Certains participants étaient également frustrés par le temps imparti à l'atelier. De plus, d'autres auraient souhaité que ces ateliers interviennent en amont de la phase réglementaire.

Ces ateliers ont bénéficié d'une bonne ambiance générale et des débats animés et constructifs qui ont permis aux participants d'échanger sur des sujets précis et de dialoguer avec les services techniques de la Métropole. Ces ateliers ont représenté un lieu d'échanges et de partage. Ils ont permis de mettre en lumière pour les habitants les défis auxquels le PLUiH doit faire face entre accueil de la population et préservation des terres agricoles et naturelles.
L'ensemble des contributions tracées sur les cartes sont disponibles sur le site de Toulouse Métropole et sur la plateforme Je Participe.

4- La réunion de restitution des ateliers et de présentation des mesures réglementaires associées

4-1 Le déroulé

- **Objectif**

Conformément à la délibération de prescription, une réunion de restitution devait faire suite aux ateliers.

L'objectif de cette réunion de restitution était de présenter:

- les retours des ateliers du mois d'octobre 2023,
- les principes du PLUi-H prêt à être arrêté.

- **Modalités de mise en oeuvre**

La réunion s'est déroulée le 4 mars 2024 à la fois en présentiel à la Salle San Subra à Toulouse et à distance par retransmission en direct via la chaine Youtube de Toulouse Métropole.

La présentation ainsi que les réponses aux questions posées ont été assurées par les élus métropolitains en charge de l'urbanisme et de l'habitat, Annette Laigneau et Karine Traval Michelet ainsi que par l'équipe technique représentée par Marjolaine Cordier, Chef du Service Servive Planification Urbaine.

La présentation était axée autour des 3 thématiques travaillées lors des ateliers, tout d'abord pour restituer le travail cartographique réalisé par les participants et ensuite pour détailler comment les règles écrites et graphiques du PLUi-H traduisent ces enjeux.

Le support, la rediffusion de la réunion et le compte rendu restent consultables en ligne sur le site de la Métropole et la plateforme Je Participe:

📼 REDIFFUSION - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat - Je participe ! (toulouse.fr)

En outre, le compte rendu apporte des réponses aux questions qui ont été posées par le chat Youtube pendant la réunion et auxquelles des réponses n'avaient pas été apportées.

- **Information du public**

Pour informer le public de cette réunion de restitution, des actions de communication ont été menées.

La réunion a été annoncée:

- sur des sites Internet jeparticipe.toulouse.fr , metropole.toulouse.fr, actu.fr, la dépêche, 20 minutes, touleco
- dans la presse : des publications en une de la Dépêche du midi et des 1/4 de page dans la dans le gratuit Côté Toulouse;
- sur les réseaux sociaux: des post Facebook et Instagram géolocalisés qui ont touchés 616563 personnes, en majorité une population masculine (53%) dans la tranche d'age 25-34 ans.

A Toulouse, des invitations ont été envoyées au fichier mailing des habitants « Sarbacane » qui souhaitent recevoir des informations de leur quartier.

Plus de 1,6 millions de contacts au total sur la campagne de communication pour annoncer cette réunion.

4-2 Le bilan

- **Chiffres de participation**

130 personnes ont participé à la réunion en présentiel à la Salle San Subra à Toulouse et 318 personnes se sont connectées à distance pour visionner la retransmission en direct sur Youtube.

- **Données qualitatives**

Les questions ont été nombreuses et fournies et témoignent d'un bon niveau de connaissance des participants.

Elles font émerger des attentes fortes en matière de :

- **préservation des ressources**: eau, trame noire (pollution lumineuse), patrimoine bâti notamment des toulousaines, zones à enjeux environnementaux que ce soit les continuités vertes ou les arbres isolés,

- **préservation de la qualité de vie**: création d'espaces verts dans les quartiers, préservation de l'intimité en ne créant pas de vis-à-vis, temporisation de la densification, réalisation d' aménagements cohérents, cohérence entre la densification et la préservation des espaces naturels et agricoles, traitement des friches, limitation des darks stores et des darks kitchen, articulation avec les intercommunalités voisines;

- **amélioration des mobilités**: sécurisation des déplacements doux, amélioration de la fluidité du trafic, travail sur le stationnement.

Cette réunion a bénéficié d'une bonne ambiance générale et d'échanges constructifs. Certains participants ont regretté de ne pas disposer des données techniques plus précises ayant servi à élaborer les documents ou bien de ne pouvoir consulter les documents finalisés avant l'arrêt en Conseil de la Métropole.

5- Les réunions communales

Sans faire l'objet des modalités de concertation réglementaires définies par la délibération de prescription du PLUi-H, d'autres informations ou concertations, pilotées par les communes ont complété le dispostif.

Il a pu s'agir de temps d'échanges sur les projets urbains communaux ayant alimenté la démarche PLUi-H ou de concertation / information relatives aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ainsi, afin de démultiplier la dynamique de concertation, les communes ont pu organiser leurs propres réunions ou dispositifs ciblés et complémentaires à l'échelle de leur commune à l'aide de supports et de visuels mis à disposition par la Métropole. Certaines communes engagées dans des démarches de concertation sur leur projet urbain se sont notamment appuyées sur ce travail pour élaborer le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur leur territoire.

C'est le cas par exemple des communes de Tournefeuille ou Cugnaux.

A Toulouse, la concertation sur les cahiers toulousains, qui s'est en partie déroulée au cours de l'année 2022 a été l'occasion d'aborder des sujets communs avec ceux du PLUi-H et de contribuer ainsi aux réflexions.
En outre, des temps d'échanges ont été organisés avec les associations des bureaux de quartier intéressées à l'occasion de deux temps particuliers:
- entre le 17 avril et le 24 mai 2023, lors de rencontres individuelles avec chaque association pour reccueillir leurs contributions,
- entre le 4 mars et le 19 mars 2024, lors de réunions collectives avec les associations à l'échelle de chaque Territoire pour restituer la méthode de travail réglementaire et la manière dont les contributions avaient pu être prises en compte.

En outre, une concertation et information ciblée et complémentaire a pu être réalisée par les communes sur les projets de nouvelles Orientations d'Aménagement et de Programmation(OAP) et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour lesquelles des modifications importantes étaient envisagées.

Cette concertation a pu prendre des formes très différentes selon les projets et les communes:
- réunions d'information avec les riverains directement intéressées par le projet ou tous les habitants
Ce fut le cas par exemple pour toutes les OAP de Villeneuve-Tolosane et de Cugnaux ou pour l'OAP l'Espagnoulet à Gagnac-sur-Garonne;
- projet présenté en Comité de Quartier
Par exemple pour l'OAP Cité Administrative à Toulouse,
- publication dans le bulletin d'information municipal ou diffusion de flyers,
Ce fut le cas par exemple pour l'OAP Barquil à Cornebarrieu
- publication d'information sur le site Internet de la Commune
Par exemple, l'OAP Parc de l'Escalette à Pibrac.

Publication dans le magazine municipal de Cornebarrieu et sur le site Internet de la Mairie de Pibrac

TOULOUSE MÉTROPOLE

OAP BARQUIL

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH) en cours d'élaboration, un projet économique majeur va se développer au sud du territoire de la Commune de Cornebarrieu, le long de la N812 route de Colomiers, où sont déjà implantées les installations logistiques de l'entreprise Airbus.

L'objectif est de permettre l'installation de nouvelles fonctions industrielles et de production en lien avec le développement de la future usine « Saint-Eloi » qui produira des mâts à destination des nouveaux avions pour les 15 à 20 années à venir.

Afin d'accompagner et d'encadrer l'aménagement du secteur, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sera intégrée au futur document d'urbanisme. Cet outil complémentaire aux pièces réglementaires du PLUiH, vise à définir les principes d'aménagement du site en favorisant l'insertion urbaine et paysagère du projet.

L'aménagement du site comporte ainsi quatre enjeux majeurs :
- le traitement paysager avec le renforcement des bois et la reconstitution des haies existantes,
- le traitement architectural des constructions,
- l'optimisation de la desserte routière
- le développement des modes de déplacement doux.

LE CALENDRIER DU PLUiH

2022	2023	2024	2025
Élaboration du projet			
Concertation			
Diagnostic → PADD → Projet d'Aménagement et de Développement Durables	→ Traduction réglementaire	Enquête publique	Approbation

POUR VOUS INFORMER :

- sur https://metropole.toulouse.fr, rubrique mon-environnement/urbanisme/je-planifie
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse
- dans les 6 maisons de la citoyenneté (MDC) à Toulouse
- dans les mairies des 36 autres communes de la Métropole

Vous y trouverez tous les documents permettant de prendre connaissance de la procédure et de son état d'avancement.

POUR VOUS EXPRIMER :

- un registre dématérialisé est accessible sur le site metropole.toulouse.fr ou la plateforme jeparticipe.metropole.toulouse.fr
- des registres papier sont accessibles au siège de Toulouse Métropole, dans les MDC à Toulouse et dans les mairies des 36 autres communes de la Métropole aux heures habituelles d'ouverture du public
- par courrier à adresser à l'attention de Monsieur le Président de Toulouse Métropole, service planification urbaine, 6 rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation préalable PLUi-H »

Au cœur de votre quotidien
toulouse métropole

14 / COINEBARRIEU INFOS NOVEMBRE 2024 - JANVIER 2025

CONCERTATION PLUI-H – ESCALETTE

Mairie / CONCERTATION PLUI-H – ESCALETTE

Publié le mardi 27 février 2024

PARC DE L'ESCALETTE

CONCERTATION PLUI-H DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Mise à jour de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Parc de l'Escalette

CONCERTATION PLUI-H
Jusqu'au 31 mars 2024
Télécharger

VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS

III. Les dispositifs pour s'exprimer

1- Les moyens d'expression

Plusieurs moyens d'expression ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse faire part de ses contributions pendant la période de concertation sur le PLUi-H:

- **un registre d'observations dématérialisé** accessible depuis le site de Toulouse Métropole ou de la plateforme Je Participe. Il a été ouvert le 25 février 2022 et côturé le 31 mars 2024 à minuit. Pendant toute cette période, il a été possible de déposer une contribution 7j/7j et 24h/24h. Pour mettre en place ce registre numérique, la collectivité a fait appel au prestataire Publilégal. Toute la législation relative à la protection des données personnelles a été respectée.

- **914 contributions déposées et publiées.**

Le registre numérique a fait l'objet de 3255 visites par 1788 visiteurs.
Un visiteur est un internaute et une visite est une page qu'il regarde. Un visiteur peut donc venir plusieurs fois sur le site du registre et regarder des pages différentes. Dans ce cas, le nombre de visiteurs n'augmentera pas mais le nombre de visites augmentera. Un visiteur génère donc plusieurs visites et non l'inverse.

Un pic de fréquentation a principalement été observé sur le registre dématérialisé entre février et avril 2022 en lien avec le lancement de la concertation, le dispositif mobile et le questionnaire.

- Le public avait en outre la possibilité d'envoyer ses observations par courrier à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole, Service de la Planification Urbaine au 6, Rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation préalable PLUi-H ».

- **42 courriers** ont été envoyés à Toulouse Métropole. Ces courriers ont été annexés au registre de concertation situé à Toulouse Métropole.

- Dans les 43 lieux de concertation citées dans la partie I-3 du présent document, des registres papiers accompagnant le dossier de concertation et les panneaux de concertation ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse consigner ses observations.

- **31 observations écrites et 55 courriers** ont été formulés dans les registres papier.

Deux registres n'ont pas pu être récupérés à l'issue de la clôture de la concertation : celui des communes de Fonbeauzard et Gagnac-sur-Garonne. Ils ont fait l'objet d'une déclaration de vol ou de perte par un agent assermenté.

Nombre de contributions déposées dans les 43 registres papier:

TOULOUSE METROPOLE-PLUIH	**Registres de concertation papier**	
	Nombre remarques écrites	**Nombre courriers joints**
MAIRIE D'AIGREFEUILLE (800 habitants)	0	0
MAIRIE D'AUCAMVILLE (7000 habitants)	0	0
MAIRIE D'AUSSONNE (+ 6000 habitants)	0	0
MAIRIE DE BALMA (13 000 habitants)	0	6
MAIRIE DE BEAUPUY (1200 habitants)	0	0
MAIRIE DE BEAUZELLE (4900 habitants)	0	1
MAIRIE DE BLAGNAC (21 200 habitants)	0	1
MAIRIE DE BRAX (2300 habitants)	0	0
MAIRIE DE BRUGUIERES (4900 habitants)	1	11
MAIRIE DE CASTELGINEST (8500 habitants)	5	1
MAIRIE DE COLOMIERS (32 300 habitants)	0	0
MAIRIE DE CORNEBARRIEU (5500 habitants)	2	0
MAIRIE DE CUGNAUX (16 000 habitants)	0	0
MAIRIE DE DREMIL-LAFAGE (2600 habitants)	0	11
MAIRIE DE FENOUILLET (4900 habitants)	0	0
MAIRIE DE FLOURENS (1700 habitants)	0	0
MAIRIE DE FONBEAUZARD (2700 habitants)	Disparition du registre	
MAIRIE DE GAGNAC-SUR-GARONNE (>3000 habitants)	Disparition du registre	
MAIRIE DE GRATENTOUR (3600 habitants)	0	1
MAIRIE DE LAUNAGUET (7426 habitants)	0	1
MAIRIE DE LESPINASSE (2400 habitants)	0	0
MAIRIE DE L'UNION (12 400 habitants)	0	0
MAIRIE DE MONDONVILLE (4500 habitants)	0	7
MAIRIE DE MONDOUZIL (220 habitants)	0	0
MAIRIE DE MONS (1400 habitants)	0	3
MAIRIE DE MONTRABE (3300 habitants)	0	0
MAIRIE DE PIBRAC (8614 habitants)	0	0
MAIRIE DE PIN BALMA (900 habitants)	0	0
MAIRIE DE QUINT-FONSEGRIVES (4500 habitants)	0	0
MAIRIE DE SAINT-ALBAN (5500 habitants)	0	2
MAIRIE DE SAINT-JEAN (10 402 habitants)	0	2
MAIRIE DE SAINT-JORY (4900 habitants)	1	1
MAIRIE DE SAINT-ORENS DE GAMEVILLE (10 700 habitants)	12	1
MAIRIE DE SEILH (2900 habitants)	4	3
MAIRIE DE TOURNEFEUILLE (25 700 habitants)	0	0
MAIRIE DE VILLENEUVE-TOLOSANE (8300 habitants)	0	0
Maisons de Citoyenneté Centre Meriel, puis Maison Toulouse Services Capitole	0	0
Maisons de Citoyenneté Rive gauche puis Maison Toulouse Services St Cyprien	0	0
Maisons de Citoyenneté Nord puis Maison Toulouse Services Minimes	0	0
Maison de la Citoyenneté Sud-Est Niel puis Mairie de Quartier Niel	0	2
Maison de la Citoyenneté Est puis Maison Toulouse Services Roseraie	1	0
Maison de la Citoyenneté Ouest puis Maison Toulouse Services Reynerie	1	0
Toulouse Métropole	4	1 (+ 42 courriers reçus à Toulouse Métropole)
TOTAL	**31**	**55**

2- Le bilan des moyens d'expression

- **Répartition des contributeurs par commune**

La répartition géographique des contributions formulées dans le cadre de la concertation est relativement inégale. La commune de Toulouse comptabilise beaucoup plus de contributeurs que les autres communes de la Métropole. Cela semble toutefois logique au regard du poids démographique de Toulouse au sein de la Métropole.
Mais le nombre de contributions n'est pas toujours correlé à l'importance de la population et il peut s'expliquer par des oppositions à des projets d'aménagement précis.
Il est à noter que 3 Communes, Lespinasse, Mondouzil et Pin Balma, sur les 37 Communes constituant Toulouse Métropole ne sont pas représentées parmi les contributeurs de la concertation.

Nombre de contributions par Commune

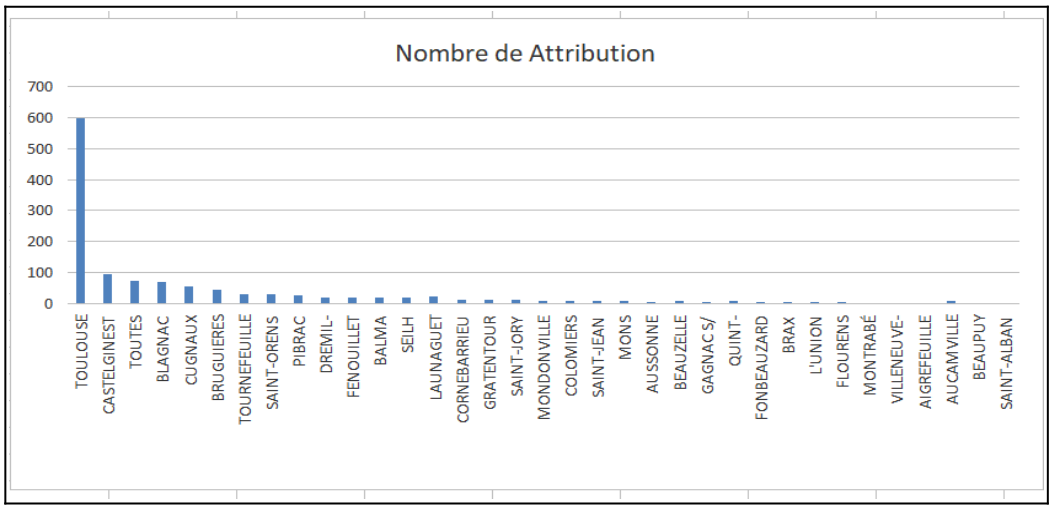

- **Détail des contributions selon le mode de contact**

Le registre dématérialisé a permis de recueillir 88 % des contributions des dispositifs d'expression. Les courriers représentent quant à eux 8 % des contributions et les remarques écrites dans les registres papiers 4%.

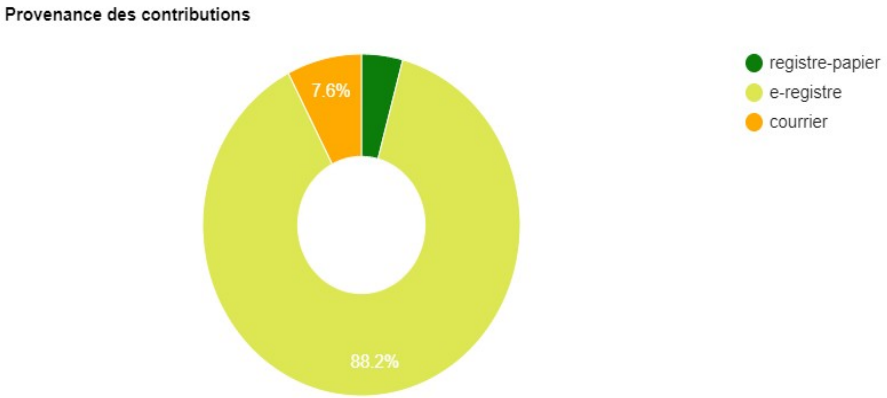

- **Profil des contributeurs**

La plupart des personnes se sont exprimées à titre individuel-(80 %).
Par ailleurs, 17 % des contributions ont été faites par des associations ou collectifs et seulement 3 % par des professionnels comprenant des entreprises, des avocats, des promoteurs immobiliers.

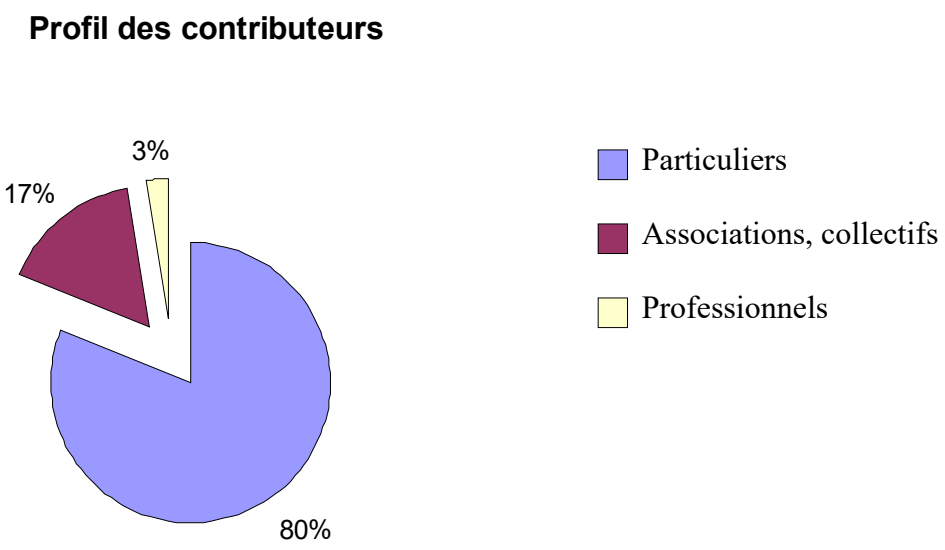

IV - Les enseignements de la concertation

Cette partie du bilan de la concertation est composée d'une analyse quantitative de la participation, d'une analyse thématique des contributions et des principaux enseignements à retenir.

- **Point méthodologique : les modalités d'analyse des contributions**

Ce bilan prend en compte l'ensemble des remarques issues : des registres de concertation papier mis à disposition dans les communes et au siège de Toulouse Métropole, du registre de concertation dématérialisé, des courriers adressés à Toulouse Métropole et enfin, des observations formulées lors des réunions publiques à l'oral.
Un contributeur correspond à un participant à la concertation.
A noter, un contributeur peut formuler plusieurs contributions sur des thématiques différentes et sur des supports différents. Par exemple, une même personne a pu s'exprimer sur le registre dématérialisé et par courrier.
Les thématiques ont été définies afin d'ordonner et de regrouper les contributions pour en faciliter l'analyse.

1- Synthèse chiffrée de la participation

L'analyse quantitative de la concertation est la suivante:

Dispositif	**Nombre/Participation**
Questionnaire	931
Registre dématérialisé	914
Registres papiers	86
Courriers	42
Participation aux ateliers de concertation	289
Participation aux réunions de restitutions en présentiel et en distanciel	678
Questions posées lors des réunions	58
Fréquentation de la page Internet PLUi-H sur le site de la Métropole	25 017 vues
Fréquentation de la page Internet PLUi-H sur la plateforme Je Participe	5649 vues

La concertation ouverte sur le projet de PLUi-H du 10 février 2022 au 31 mars 2024 a donc permis au public, pendant une durée de plus de deux ans et selon des moyens adaptés, d'accéder aux informations relatives au projet et l'expression de **de 2031 contributions**.

2- Analyse des principaux thèmes des contributions

A partir des différentes sources de contributions, plusieurs thèmes se sont dégagés tout au long de la concertation.
Les principaux sujets ressortant des contributions ont été regroupés au sein des thématiques suivantes, par ordre d'importance en fonction du nombre de contributions :

- Les Projets urbains et les formes urbaines,
- Environnement, patrimoine naturel,
- Déplacements, mobilités, stationnement,
- Commerces et Équipements,
- Extension de l'urbanisme,
- Patrimoine Bâti,
- Habitat,
- Risques, Nuisances, Climat,
- Développement Économique.

Dans cette partie, il s'agit de détailler les demandes émises pour chaque thématique et de les illustrer par quelques citations de contributeurs. Les exemples proposés ne sont pas exhaustifs car il n'est pas possible de reprendre toutes les propositions et localisations citées dans les 2031 contributions.

2-1 Les Projets urbains et les formes urbaines

Projets urbains

Plusieurs projets d'aménagement ont fait l'objet de remarques ciblées. C'est le cas notamment de projets d'habitat en extension urbaine comme la phase 3 d'Andromède ou les terrains sous l'école de Dremil-Lafage qui font l'objet d'une opposition. L'urbanisation de ces espaces est rejetée car elle conduit à la destruction de milieux naturels de plus en plus rares sur la Métropole et prévoit une densification trop importante. L'urbanisation est mise en opposition avec la préservation de la biodiversité et le réchauffement climatique. Il est également reproché à ces projets de porter atteinte à la qualité de vie et de servir le profit de promoteurs immobiliers et des Mairies.

> *"Préservons et développons nos espaces verts et notre biodiversité, et arrêtons de bétonner à tout va en cette période de réchauffement climatique."*

Des projets d'extension à destination économique comme la plateforme logistique de St Jory ont pu faire l'objet des mêmes critiques sur les atteintes à l'environnement en plus d'inquiétudes concernant les nuisances engendrées sur la qualité de vie ou sur la circulation.

Des projets de nouvelles Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui ont fait l'objet d'une concertation menée en parallèle de celle du PLUi-H ont fait l'objet de remarques concernant leur aménagement: densité des projets, impact sur la circulation, taille des logements, hauteurs. C'est le cas par exemple de l'OAP La Ramée Marquisat à Tournefeuille, des OAP de Seilh ou de l'OAP Paléfiquat à Toulouse. Des OAP déjà existantes ont également fait l'objet de contributions demandant le maintien des principes proposés ou au contraire des évolutions sur leur

programmation (équipements, hauteur) notamment les OAP Guilhermy, Brouardel Europe, Lapujade et Cartoucherie à Toulouse.

> *"Et donc une bonne politique consiste à limiter le nombre d'habitants et par voie de conséquence le nombre de voitures car encore beaucoup de familles ont un ou plusieurs véhicules. Ensuite, les logements construits doivent être des logements pour des familles (T3, T4 ou T5) qui de fait s'installeront durablement et feront vivre le quartier.*

Des projets faisant l'objet d'autorisations d'urbanisme en cours ou à venir ont également été ciblés par des observations qui montrent l'inquiétude des riverains face à des nuisances possibles. Peuvent être cités dans cette catégorie, les projets de paddle à Fenouillet, la fourrière ou l'usine biomasse à Toulouse, Air Business Academy à Blagnac. Même si les documents d'urbanisme actuels, applicables permettent ces projets, les habitants se sont saisis de ce moyen d'expression qui leur a été offert.

La densification

Il s'agit d'un sujet au coeur des préoccupations des habitants. Dans cette catégorie, de nombreuses contributions ont été déposées pour s'opposer à une trop forte densification de la ville afin de garder le maitien du caractère villageois ou pavillonnaire qui fait la qualité de vie toulousaine. Les habitants demandent de ne pas multiplier les projets immobiliers de façon à préserver la qualité de vie, le patrimoine bâti, de laisser des respirations dans le tissu urbain et préserver l'identité des quartiers.

> *"Les citoyens recherchent plus que jamais la qualité de vie. Cette dernière doit résulter d'une urbanisation raisonnée et maîtrisée, qui concilie le besoin de logements et la prise en compte de l'environnement, du patrimoine architectural, des espaces verts, ainsi que l'adaptation anticipée des infrastructures: voirie, transports en commun, pistes cyclables, traitement des eaux usées...."*

Les contributeurs formulent leurs inquiétudes vis-à-vis des promoteurs immobiliers et dénoncent la multiplication des opérations immobilières dans des zones pavillonnaires. Les contributions ont été nombreuses dans les secteurs où les communes où la densification est déjà à l'oeuvre comme à Blagnac / Chemin Delpont et chemin des Sœurs, à Toulouse / quartier St Simon, à Cugnaux / quartier Cloche Maurens, à Tournefeuille.

Même si certains demandent de stopper toute construction dans leurs quartiers, il est généralement souligné qu'il convient de trouver un équilibre entre densification et capacité d'accueil et de services. La densification doit se faire dans les secteurs desservis par les transports en commun et dont les équipements et les services sont suffisants. En dehors de ces secteurs, il est demandé de modérer l'urbanisation actuelle.

> *"Trop d'urbanisation dans notre quartier de St Simon. Trop de densification dans un quartier dont les structures (routes et équipements publics) ne suivent pas.Le quartier doit évoluer mais pas se développer sans régles par des promoteurs sauvages!!"*

Dans ce cadre, des contributions demandent de requestionner le modèle de développement de la Métropole, de revoir le scénario d'accueil démographique et au contraire de développer les territoires périphériques.

Dans le contexte de la Loi Climat et Résilience et de réchauffement climatique, à l'inverse, quelques contributions demandent une densification raisonnée afin de préserver les espaces verts. Cette densification a été évoquée autour du projet de 3e ligne de métro et par une hauteur plus importante dans les nouveaux quartiers.

> *"Il n'y a rien d'impossible dans l'atteinte de cet objectif visé par le plan biodiversité… mais la conséquence est un passage obligé par la densification de l'habitat et la limitation de l'étalement urbain qui supposent de revoir a minima nos règles d'urbanisme au sein de Toulouse Métropole. "*

> *"L'urbanisme futur devra faire une place belle aux espaces verts et espaces agricoles de proximité. L'urbanisme devra favoriser une densification des espaces déjà artificialisés."*

Pour répondre à cette problématique de la densification, des contributeurs ont mis en avant des propositions: rationnaliser l'usage des transports, relocaliser les activités économiques, utiliser les logements et les locaux vides, agrandir les logements existants pour en créer de nouveaux, miser sur les logements alternatifs.

Les règles d'implantation et l'aspect extérieur des constructions

En lien avec les questions de densité, il est demandé de limiter les hauteurs des nouvelles constructions et de les harmoniser avec la hauteur des constructions existantes dans les rues adjacentes. Dans les secteurs pavillonnaires, il est reproché que les nouvelles constructions soient trop hautes par rapport aux habitations existantes et créent des vis à vis dérangeants. Des propositions très précises de nouvelles rédactions ont parfois été transmises notamment pour limiter les co-visibilités trop importantes, limiter les hauteurs par rapport à l'existant.

> *"nous demandons que sur une unité foncière et entre les unités foncières, la distance minimale entre deux façades qui ne sont pas aveugles soit au moins égale à la demi somme des hauteurs des façades, qu'elles soient séparées ou pas par une voie."*

Concernant l'implantation des constructions, il est aussi demandé d'adapter les règles d'implantation par rapport au domaine public ou aux limites sempratives, de modifier l'emprise au sol notamment pour libérer de l'espace naturel au sol ou pour permettre de nouvelles formes urbaines.

> *"Une réflexion pourrait également être menée pour encourager les habitats individuels en mitoyenneté ou à étage, ou avec des garages en sous-sol (par un bonus sur certains critères ?)."*

> *"le service d'urbanisme ne devrait autoriser la construction d'immeubles qu'avec un retrait minimal de 4 ou 5 mètres par rapport à la rue pour une véritable arborisation. "*

D'autres contributions concernent l'aspect extérieur des constructions: les couleurs et les matériaux utilisés doivent être cohérents avec l'architecture locale ou doivent favoriser une faible consommation énergétique. Il est proposé des règles alternatives ou des bonus pour favoriser les projets de rénovation de l'habitat existant.
Enfin, les clôtures ont également fait l'objets de contributions concernant leur hauteur, les matériaux utilisés.

2-2 Environnement, patrimoine naturel

Nature en ville, biodiversité

Les habitants et les associations de quartier se sont exprimés massivement pour la préservation des arbres et de la biodiversité. Il est demandé de préserver aussi bien les espaces naturels de qualité, les espaces verts publics et les espaces verts privés et même de débitumiser les espaces publics pour augmenter la part d'espaces verts en ville. Le développement et la sanctuarisation de la nature en ville sont plébiscités pour préserver la qualité de vie des habitants, pour offrir des espaces de respiration et de récréation dans la ville (aménager plus de parcs public, d'aires de jeux) mais aussi pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire le phénomène d'ilot de chaleur urbain.

> *"Outre un désir personnel de conserver un environnement arboré, il est primordial de maintenir ces ilots de fraicheur dans la ville et de limiter la bétonisation pour éviter le phénomène d'Ilot de chaleur urbain."*

Certaines demandes de protection sont étayées par des inventaires écologistes faune et flore avec des photos prises sur site. Il en est de même des demandes de classement d'éléments boisés précis en Espaces Boisés Classés (EBC) ou d'Espaces Verts Protégés (EVP) comme à Balma, qui comprennent des photos du ou des sujets à préserver.
Il a également été proposé d'instaurer dans le règlement écrit de nouvelles règles de protection de la végétation comme des règles de recul autour des arbres existants ou une part d'espace vert proportionnelle au nombre de logements construits.

> *"Afin d'offrir plus d'espace vert aux habitants chez eux, il faut imposer à la parcelle constructible un nombre minimum de m² d'espace vert par habitants de la futur parcelle."*

Le sujet de la préservation des arbres et de la nature en ville a été souvent cité dans le registre dématérialisé mais les boisements, les réservoirs majeurs et les corridors ont été largements repérés lors des ateliers participatifs organisés au mois d'octobre 2024 comme des espaces majeurs à préserver (ex: forêt de Bouconne, les côteaux, la Garonne, l'Hers, le Touch, la Ramée, les bois...). Ces espaces représentent à la fois des espaces de nature fréquentés par la population mais aussi des poumons verts essentiels aux espaces animales et végétales. Les berges des cours d'eau ont également fait l'objet de demande de protection, notamment pour leur ripisylve.

Une forte mobilisation s'est exprimée sur le registre dématérialisé pour préserver des espaces verts privés ou publics localisés à Bruguières secteur de Xéraco et à Castelginest, parc St Supéry.

A l'inverse, des particuliers demandent aussi de supprimer des EBC qui grèvent leur propriété.

Espaces agricoles

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, les habitants ont demandé le maintien et la préservation des zones destinées à l'agriculture.

> *"Il est donc primordiale de préserver des zones agricoles larges et contigues pour 2 raisons:1/garantir des productions agricoles de proximité c'est la base de la résilience alimentaire2/ permettre à l'ACCA une régulation en sécurité."*

Outre le maintien de l'existant, il est demandé de proposer de nouveaux secteurs destinés à de l'activité maraichère généralement biologique et tournée vers une production locale (cantines scolaires, achats directs auprès des maraichers, projets éducatifs).

> *"Créer des zones de maraîchage (pas des jardins partagés, de vraies exploitations) qui permettent de nourrir les habitants à proximité. Aux Pradettes, beaucoup de place à Météo-F, DSNA"*

Il est donc demandé la mise en place de mesures pour soutenir les installations d'exploitations agricoles de proximité et pour favoriser une production agricole locale non polluante.

Des secteurs ont été plus particulièrement ciblés pour des projets de Zone Agricole Protégée (ZAP) ou de ferme maraîchère (ex : à Saint-Orens-de-Gameville, zone des Quinze Sols Blagnac ou Tournefeuille).

Des agriculteurs eux-mêmes ont fait des demandes pour assouplir le réglement écrit des zones agricoles afin de permettre l'installation d'habitat léger. Il a également été demandé des passages de terrains agricoles en zone constructible (voir partie extension urbaine).

2-3 Déplacements, mobilités, stationnement

Voirie, circulation

Des inquiétudes quant à la question de la saturation des axes de circulation avec la densification et de nouveaux projets urbains sont formulées. Les contributeurs craignent que la densification accentue les difficultés de circulation sur la Métropole déjà embouteillée notamment à St Simon. Les habitants regrettent que certains quartiers soient envahis par les automobiles sur des voiries dont le gabarit n'est pas adapté.

> *"Il faut remarquer que les infrastructures routières ne suivent pas et ne pourront pas suivre puisque les rues ont été tracées pour un quartier avant tout pavillonnaire et non pas condamné à une urbanisation exponentielle."*

Il est regretté le manque d'aménagements routiers, plus particulièrement dans les communes hors Toulouse et dans le Nord de l'agglomération. Pour répondre à cette problématique, certains habitants ont demandé de maintenir des emplacements réservés pour des aménagements routiers, ou de prévoir de nouveaux aménagements pour faciliter les déplacements.

A contrario, certains aménagements routiers d'envergure sont remis en questions par des contributions: pont sur la Garonne, prolongement M902, Voie du Canal de St Martory, Jonction Est. Les contributeurs soulignent que ces projets sont contradictoires avec la consommation d'ENAF, qu'ils généreront de nouveaux trafics routiers et qu'il vaut mieux favoriser les mobilités douces.

> *"La demande des élu-e-s du canton pour lacréation d'un pont sur la Garonne et l'aménagement de la M902 ne peut que ramener du trafic routier dans ce secteur déjà bien encombré au niveau de l'entonnoir que constitue l'accès à l'aéroport."*

Des contributions demandent de densifier là où les transports en commun sont présents et de modérer là où ils ne le sont pas.

Les demandes concernant le renforcement des transports en commun, leur gratuité, la fréquence, le tracé des lignes ne relèvent pas du PLUi-H mais du Plan de Déplacement Urbain (PDU) en cours d'élaboration. La vitesse des véhicules est hors champ d'application des documents de planification.

Mobilités douces, trottoirs

Le développement des mobilités douces revient à de nombreuses reprises dans les contributions de la part d'habitants ou d'associations. Ces modes "doux" sont présentés comme des alternatives à l'usage de la voiture et leur pratique augmente. Les freins relevés à la pratique du vélo sont la sécurisation des pistes, le stationnement et la continuité des tracés.

> *"Actuellement c'est trop dangereux de faire du vélo dans certains endroits idem pour la marche à pied c'est encore le royaume de la voiture. On est vraiment en retard."*

En lien avec ce constat, il est demandé de développer de nouvelles pistes sécurisées (et non des voies mixtes) et notamment de mettre en oeuvre les tracés Réseau Express Vélos (REV) concertés sur le territoire de la Métropole. La question du stationnement des vélos a été évoquée à la fois sur l'espace privé (au domicile et au travail) et sur l'espace public où il a été demandé de prévoir davantage de dispositifs d'accroche. Des propositions très précises ont été émises pour réglementer le stationnement vélo pour l'habitat.

> *"Garage vélo collectif obligatoire :- sécurisé (porte & support vélo pour attacher)- directement accessible en rez de chaussée sans marches- dimensions proportionnelles au nombre d'habitants- prises de courant pour vélos électriques."*

Concernant les trottoirs, il est regretté qu'ils ne soient pas suffisants pour permettre les déplacements piétons, des personnes à mobilité réduite et la circulation des poussettes. Il est aussi déploré que ces trottoirs soient souvent occupés par du stationnement automobile. Ainsi, il est demandé un élargissement des trottoirs et la régulation du stationnement.

Stationnement

La question du manque de stationnement en centre-ville et dans les nouvelles opérations revient à plusieurs reprises. Les habitants déplorent qu'il n'y ait pas assez de places de stationnement dans les nouvelles opérations, ce qui se répercute sur l'espace public.

> *"il y a beaucoup de logements qui se construisent mais pas de place de parking, même si je suis pour l'utilisation modérée de la voiture, des possibilités de stationnement suffisant doivent être prises en compte."*

Il a été proposé de prévoir au moins deux places de stationnement par logement.
Certaines contributions peu nombreuses demandent de canaliser les voitures en dehors de la ville en lien avec la Zone à Faible Emission (ZFE) ou de réduire le nombre de stationnement automobile à proximité des pistes REV.

2-4 Commerces et Équipements

Les contributeurs demandent de créer de nouveaux équipements et services pour répondre aux besoins de la population actuelle et à l'arrivée de nouveaux habitants. La proximité est plébiscitée pour maintenir un cadre de vie de qualité. Il est demandé de créer de nouveaux lieux de vie et de développer le commerce de proximité mais aussi de veiller à la diversité des commerces.

> *"Il est demandé de repenser les bases de la ville avant d'accentuer sont développement. La ville doit apporter facilité et sérénité. Le commerce doit être de proximité, les piétons favorisés, les espaces verts nombreux. Les places et placette offrent des points de rencontre et de sociabilisation. "*

Dans certaines Communes et quartiers de Toulouse, il est demandé que les équipements correspondent aux besoins de la population actuelle et à venir comme à Guilhermy. La densification n'est possible que si elle s'accompagne d'équipements répondant aux besoins des habitants. Là où les équipements sont saturés, les habitants demandent que l'urbanisation soit stoppée. Les équipements que les habitants réclament sont des équipements sportifs, scolaires, des structures d'accueil pour les enfants... Il est également demandé des services publics, de santé, sociaux, culturels.

> *"Les équipements publics et l'état des voiries ne suit pas cette évolution. Il faut donc absolument faire cesser les constructions de résidence et intégrer au mieux les nouveaux habitants. D'un taille quasi comparable à une ville notre quartier ne dispose pas de l'équivalent en terrains de sport et gymnase ce qui est difficile à vivre pour les enfants. "*

Les habitants estiment également que les réseaux d'eau, d'assainissement, le pluvial sont mals pris en compte et ne sont pas conformes.

En règle générale, il est demandé aux collectivités d'anticiper et non pas de rattraper le retard.

2-5 Extension de l'urbanisme

Même si les préoccupations environnementales ont été mises en avant par de nombreux habitants, environ 7% des demandes concernent des demandes d'extensions urbaines consommant des espaces agricoles ou naturels. Ces demandes émanent généralement de particuliers dans l'objectif de construire du logement individuel, principalement dans les communes de 2e et 3e couronne.

Les arguments développés sont diverses: comblement d'une dent creuse, constructions pour les enfants, desserte en voirie et réseau, proximité des transports en commun, des commerces et services.

Il est à noter quelques demandes pour étendre des zones d'activités comme Vignalis à Flourens.

2-6 Patrimoine Bâti

Au niveau du patrimoine bâti, les habitants s'accordent pour protéger les éléments architecturaux et les bâtis caractéristiques du patrimoine local comme les « maisons Toulousaines ». En effet, il est regretté une disparition du patrimoine typique de la Métropole et un appauvrissement de la qualité architecturale des nouvelles constructions qui dénaturent certains centres bourgs ou faubourgs toulousains.

> *"la totalité des anciens faubourgs toulousains ont vu et voient toujours leurs constructions "typiques", particulièrement les célèbres Toulousaines, disparaître à une vitesse phénoménale."*

De nombreuses demandes ont été envoyées de la part de particuliers ou d'associations avec des éléments précis à rajouter à la liste des Éléments Bâtis Protégés (EBP) ou des quartiers entiers. Certaines demandes de protection sont étayées par des inventaires avec des photos prises sur site de chaque élément à protéger comme c'est le cas des demandes des associations des quartiers Bonhoure Guilheméry Moscou à Toulouse, Comité de quartier Minimes Barrière de Paris à Toulouse ou encore association CHAD à Cugnaux.

Les éléments à protéger sont généralement de l'habitat mais quelques demandes ont été émises pour protéger des traces du patrimoine industriel et historique de la Métropole.

Des propositions ont été faites pour réglementer la qualité des constructions, mettre en oeuvre une charte architecturale et de sauvegarde du patrimoine, associer les comités de quartier à l'instruction des autorisations d'urbanisme ou encore proposer des aides financières pour rénover les façades.

> *"Les « protections » intégrées dans les textes ne servent à rien car imprécises et reposant sur l'appréciation jupitérienne d'un élu (adjoint à l'urbanisme, ou maire). Elles doivent être plus précises et quantifiées. "*

2-7 Habitat

Sur le volume de production de logements, les observations demandent de manière générale de ralentir l'accueil de population à Toulouse en lien avec la modération de la densification ou avec le fait de développer les villes moyennes. Plutôt que de construire de nouveaux logements, il est

proposer de réhabiliter les logements déjà existants, de remettre sur le marché des logements vacants, de travailler sur du micro-habitat.

> *"Rénover dans une certaine mesure plutôt que construire neuf- avant de déposer un permis de construire dans le quartier concerné, exiger du promoteur (ou que la mairie le fasse) qu'il soit recensé les logements vacants qui pourraient être rénovés et mis aux norme."*

Concernant la qualité et la taille des logements, les contributions demandent d'orienter la production vers des logements plus grands répondant aux besoins des familles et de ne pas contruire uniquement des T2 et T3. Il faut également accentuer la qualité des logements dans le collectif et lutter contre le mal logement.

> *"On nous parle de densification de la ville, mais le PLU en vigueur jusqu'ici (et donc les permis de construire) fait l'impasse sur la qualité des logements liés à une telle densification. Qualité nécessaire pour donner envie aux gens d'habiter de tels lieux et qualité nécessaire pour permettre leur acceptabilité dans le quartier."*

Les logements construits dans le cadre du dispositif Pinel sont décriés car ils produiraient des logements qui se dégradent et se paupérisent.

Quelques habitants rejettent la mixité sociale mais certains s'interrogent plutôt sur la répartition sur le territoire et demandent le maintien de cette mixité à l'origine de la richesse et de la diversité de la vie associative. Des taux à 20, 25% sont proposés ainsi que l'exclusion des secteurs autour des Grands Projets de Ville (GPV).

L'habitat spécifique des gens du voyage a suscité des contributions, en raison de l'opposition au projet d'une aire permanente de grand passage à Bruguières.

2-8 Risques, Nuisances, Climat

Des contributions font état d'une montée en puissance des préoccupations liées au réchauffement climatique et demandent une plus grande sobriété pour l'amélioration de la qualité de vie et la réduction des îlots de chaleur urbain.

Cette sobriété doit se traduire par une réduction de la consommation d'énergie. Il est demandé de construire des bâtiments moins énergivores, de tendre vers des constructions passives et pour les constructions déjà existantes de travailler sur des rénovations énergétiques.

> *"Par ailleurs n'autoriser les très grandes surfaces de verre que si elle peuvent être protégées du soleil et n'imposent pas un usage à outrance de la climatisation."*

Concernant la prise en compte des nuisances comme la pollution de l'air, le bruit, la trame noire (pollution lumineuse), les ondes, les demandes portent sur l'information des habitants concernés et des prescriptions ou des interdictions si les constructions dépassent les seuils fixés.

> *"L'instruction par les services de la métropole d'une demande d'autorisation d'urbanisme aux fins d'habitat déposée par un particulier ou par un promoteur ne prend pas en compte aujourd'hui l'existence d'antennes de téléphonie mobile ou de radio déjà installées à proximité (ni a fortiori les éventuels projets d'installation par les opérateurs de TM d'antennes, qui sont en cours d'instruction par des canaux dédiés). "*

Il est aussi demandé d'édicter des règles de préservation de la ressource en eau avec la protection des berges, des zones inondables et des zones d'expansion des crues.

2-9 Développement Économique

Peu de contributions concernent le développement économique. Elles proviennent le plus souvent d'entreprises qui souhaitent faire évoluer leur activité, voire même certaines demandent un changement de destination vers de l'habitat.

Des contributions s'opposent parfois car certains demandent d'amplifier l'économie locale tandis que d'autres proposent le déménagement des entreprises en dehors de la Métropole pour ralentir la croissance démographique.

> *"Amplifier le rayonnement de Toulouse Métropole comme destination d'excellence économique et touristique."*

De même, il a également été demandé de rapprocher les zones d'habitat des zones d'emplois pour limiter les déplacements alors que certaines contributions proposent de déplacer les activités en dehors des villes.

> *Au fur et à mesure jusqu'à l'horizon 2050, mettre les entreprises inadaptées en ville sur les extérieurs près des voies rapides comme cela se fait partout eu lieu d'y réserver de l'habitation.*

Quelques demandes ont été émises pour rééquilibrer l'activité sur le territoire et développer des activités économiques sur les Communes où elles sont peu présentes.

Conclusion

La démarche de concertation a été menée en collaboration avec les Communes membres a ainsi favorisé le partage et l'appropriation du projet par le grand public. Elle a permis, pendant une durée suffisante et avec des moyens adaptés, l'information et l'expression du public.

Le PLUi-H intervient sur de nombreux sujets et thématiques. Différents points de vue se sont exprimés qui sont retranscrits dans ce document qui n'est pourtant pas exhaustif au regard des 2031 contributions déposées qui n'ont pas pu être toutes citées. Néanmoins, toutes les contributions ont été lues et analysées.

Les attentes fortes en matière de concertation n'ont pas toutes été satisfaites et il a pu être reproché à la Métropole le manque de communication des documents tels que les tables SIG ou des plans de zonage. Ce travail était en cours d'élaboration pendant cette phase de concertation et le public aura accès à ce travail dès l'arrêt des documents.

La procédure n'est pas terminée et les échanges se poursuivront notamment au moment de l'enquête publique prévue début 2025 où le public aura une nouvelle fois l'occasion de s'exprimer sur le PLUi-H individuellement auprès d'une Commission d'Enquête indépendante nommée par le Tribunal Administratif.